

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg
du lundi 20 septembre à 12h30
en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence
Convoqué par courrier en date du 14 septembre 2021

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg

Mmes et MM. les Adjointes-es :

Syamak AGHA-BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ, Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Julia DUMAY, Hervé POLESI, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Céline GEISSMANN,

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU (a donné procuration à Guillaume LIBSIG à compter du point 19 au point 68 inclus), Christian BRASSAC, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI (a donné procuration à Soraya OULDJI du point 5 au point 57 inclus), Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ pour les points 67 et 68), Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD, Ariane HENRY, Jonathan HERRY (a donné procuration à Lucette TISSERAND pendant la lecture de l'ordre du jour ; a donné procuration à Lucette TISSERAND du point 5 au point 68 inclus), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Joël STEFFEN en début de séance jusqu'au point 4 inclus), Alain JUND, Christel KOHLER (a donné procuration à Rebecca BREITMAN pour le point 26), Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY (a donné procuration à Anne-Marie JEAN pour le point 35), Hamid LOUBARDI, Pascal MANGIN, Nicolas MATT (absent pendant la lecture de l'ordre du jour ; a donné procuration à Alain FONTANEL du point 5 au point 57 inclus ; a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ pour les points 67 et 68), Jean-Philippe MAURER (absent pendant la lecture de l'ordre du jour et arrivé en salle au cours de l'examen du point 5), Jamila MAYIMA (a donné procuration à Rebecca BREITMAN en début de séance jusqu'au point 57 inclus), Antoine NEUMANN, Serge OEHLER, Soraya OULDJI (a donné procuration à Salem DRICI du point 1 au point 4 inclus), Sophie PARISOT (a donné procuration à Ada REICHHART du point 35 au point 68 inclus), Ada REICHHART, Anne-Pernelle RICHARDOT, Pierre ROTH, Françoise SCHAEZEL (a donné procuration à Jean WERLEN du point 7 au point 26 inclus), Patrice SCHOEPFF (absent pendant la lecture de l'ordre du jour), Lucette TISSERAND, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN (a donné procuration à Françoise SCHAEZEL du point 1 au point 4 inclus), Caroline ZORN.

Etaient absentes-es et excusés-es :

Mmes et MM. les Adjointes-es : Abdelkarim RAMDANE (a donné procuration à Marc HOFFSESS)

Mmes et MM. les Conseillers-es : Adrien ARBEIT (a donné procuration à Carole ZIELINSKI), Yasmina CHADLI (a donné procuration à Joris CASTIGLIONE), Dominique MASTELLI (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT), Isabelle MEYER (a donné procuration à Pascal MANGIN), Elsa SCHALCK (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER), Catherine TRAUTMANN (a donné procuration à Caroline BARRIERE).

Secrétaire de séance : Antoine NEUMANN

Au vu de l'appel nominal effectué par M. Antoine NEUMANN, le quorum est atteint.

Le Conseil municipal s'est réuni dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et n° 2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Deux résolutions municipales ont été rajoutées à l'ordre du jour (points 67 et 68), ainsi qu'une question d'actualité.

Les points 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65 ont été adoptés en début de séance lors de lecture de l'ordre du jour.

Par ailleurs, les points 5 et 6 ont fait l'objet d'un examen et débat groupés ; il en a été de même pour les points 35 et 36.

La séance a été présidée par Mme BARSEGHIAN. Elle a quitté l'hémicycle lors de la fin de l'examen du point 8 et a été de retour lors du point suivant (point 19). Pendant son absence, la présidence a été assurée par M. AGHA BABAEI.

Les délibérations et leurs annexes sont consultables au service des assemblées et sur le site internet de la collectivité.

..

1 Affectation du résultat de l'exercice 2020 pour le budget de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, décide d'affecter une part du résultat de fonctionnement 2020 du budget principal de la ville de Strasbourg, soit 21 714 742,71 € au financement complémentaire de la section d'investissement.

Adopté. Pour : 52 + 1 voix – Contre : 10 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)

2 Budget supplémentaire 2021 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, après présentation à la Commission finances, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- a) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2021 du budget principal de la ville de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	3 344 764,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 354 449,34 €

014	Atténuation de produits	-109 469,00 €
022	Dépenses imprévues	-1 066 905,88 €
023	Virement à la section d'investissement	-2 900 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-131 244,00 €
66	Charges financières	-300 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	-765 273,33 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 073 678,87 €
		3 500 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 436 719,59 €
013	Atténuations de charges	1 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-2 868 914,00 €
73	Impôts et taxes	-4 484 423,88 €
74	Dotations et participations	5 364 392,00 €
75	Autres produits de gestion courante	28 777,37 €
76	Produits financiers	1 701 000,00 €
77	Produits exceptionnels	212 808,51 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	98 140,41 €
		3 500 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**1. CREDITS DE PAIEMENT****Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 214 932,99 €
020	Dépenses imprévues	-4 755,73 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	-4 898,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-700 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	148 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	108 488,63 €
21	Immobilisations corporelles	-489 194,28 €
23	Immobilisations en cours	-3 076 382,82 €
		13 206 190,28 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	Virement de la section de fonctionnement	-2 900 000,00 €

024	Produit des cessions d'immobilisations	-4 793 820,00 €
041	Opérations patrimoniales	-4 898,51 €
10	Dotation fonds divers et réserves	21 714 742,71 €
13	Subventions d'investissement	4 126 975,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-440 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 000,00 €
		17 706 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

EN DEPENSES	1 291 127 168,47
EN RECETTES	231 843 154,50

- b) approuve la liste des autorisations de programme disponible dans le document réglementaire ;
- c) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de l'école européenne tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	140 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38,54 €
67	Charges exceptionnelles	4 961,46 €
		145 000,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

002	Résultat de fonctionnement reporté	143 562,84 €
77	Produits exceptionnels	1 437,16 €
		145 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

21	Immobilisations corporelles	70 000,00 €
		70 000,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 961,46 €
-----	--	-------------

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38,54 €
		<u>70 000,00 €</u>

d) approuve l'opération d'ordre non budgétaire suivante, correspondant à une correction d'amortissements :

- Débit 281531 – amortissements des réseaux d'adduction d'eau pour un montant de 164 861,01 €
- Débit 281532 – amortissements des réseaux d'assainissement pour un montant de 81 336,61 €
- Crédit 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 246 197,62 €

e) approuve l'opération budgétaire d'intégration des frais d'études concernant le club-house Jean Nicolas Muller :

Débit		Crédit	
2313 Constructions	1 788,48 €	2031 Frais d'études	1 788,48 €

f) approuve les augmentations et reprises de provisions suivantes :

Libellé de la provision	Nature	Augmentation de provision	Reprise de provision	Modif
Dotations aux provisions pour risques et charges	6815	475 000 €		Ajustement annuel
Reprise créances irrécouvrables	7817		15 962,36 €	Ajustement annuel
Fondation Apffel	6815	496 404,90 €		Reprises de résultat N-1 Ajustement annuel
Fondation Apffel	7815		63 036 €	
Fondation Henri-Louis	6815	9 234,40 €		
Fondation Lippmann	6815	25 149,19 €		
Fondation Spach	6815	3 601,84 €		
Fondation Strauss Durckheim	7815		-40,06 €	
Fondation Trubner	6815	- 6 300 €		
Fondation Trubner	7815		19 420,11 €	
Fondation Ungemach	6815	69 763,33 €		

Libellé de la provision	Nature	Augmentation de provision	Reprise de provision	Modif
Fondation Blanck	7815		-238 €	
Autres Fondations	6815	825,21 €		
Total		1 073 678,87 €	98 140,41 €	

g) approuve le versement complémentaire pour le budget de l'Œuvre Notre-Dame d'une subvention de fonctionnement (subvention d'équilibre) sur la nature 65738 pour un montant de 400 000 € ;

h) approuve le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

i) informe que le document budgétaire est consultable à partir du lien suivant :
<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=NGbNHHVZLR9yOdhV4QF49A>

Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 10 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

3 Budget supplémentaire de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

a) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2021 de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	-109 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-22 490,00 €
67	Charges exceptionnelles	81 990,00 €
		0,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

002	Résultat de fonctionnement reporté	157 694,62 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-561 000,00 €

74	Dotations et participations	400 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	-13 676,52 €
77	Produits exceptionnels	<u>16 981,90 €</u>
		0,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	Dépenses imprévues	26 006,12 €
21	Immobilisations corporelles	785 000,00 €
23	Immobilisations en cours	<u>472 799,25 €</u>
		1 283 805,37 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 475 912,59 €
10	Dotation fonds divers et réserves	-2 912,59 €
16	Emprunts et dettes assimilées	<u>-183 000,00 €</u>
		1 290 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

EN DEPENSES	9 678 169,56
EN RECETTES	500 402,68

b) approuve la liste des autorisations de programme telles que figurant dans le document réglementaire,

c) informe que le document budgétaire est consultable à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=T90XrPai0f3zZjK9v4FDPA>

Adopté. Pour : 53 +1 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

4 Mise en œuvre du Budget participatif de la saison 2.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-10 et L2121-29, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

approuve le nouveau calendrier de la deuxième édition du budget participatif.

Adopté. Pour : 51 +3 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 10 voix
(détails en annexe)

5 Pour un espace public mieux partagé : une nouvelle stratégie pour la politique du stationnement à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve :

- les nouvelles orientations pour la politique du stationnement à Strasbourg, à savoir, la mise en place de mesures adaptées et équilibrées afin d'inciter les usagers au report vers les modes de déplacement actifs et afin de trouver une nouvelle répartition du stationnement des véhicules entre voirie et ouvrages,
- pour ce faire, le lancement des concertations, réflexions et études nécessaires.

Adopté. Pour : 44 + 2 voix – Contre : 16 +2 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

6 Adapter l'espace public aux enjeux climatiques et des mobilités actives dans trois secteurs de la ville de Strasbourg - Neustadt, Montagne-Verte, Neudorf - en concertation avec le public.

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :
- 1. le lancement d'une consultation, en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés de prestations de service selon la procédure conforme au code de la commande publique, dont le montant total estimatif est évalué à environ 200 000 € TTC, afin de déterminer la faisabilité technique, économique et juridique des projets au sein des trois secteurs concernés :
 - Etudes d'analyses de sites, études de marché, études de faisabilité technique des « ouvrages mixtes », analyses des modalités et capacités d'adaptation des espaces publics, études de stationnement et de circulation, études juridiques, foncières, économiques et fiscales, missions de concertation et de participation citoyenne.
- 2. les objectifs poursuivis par la démarche, à savoir :
 - requalifier et réaménager les espaces publics pour de nouvelles aménités et notamment afin de végétaliser, planter des arbres sur les espaces publics des secteurs concernés,
 - créer ou améliorer les cheminements des modes actifs par le traitement de la voirie avec l'élargissement de trottoirs, la création d'itinéraires dédiés pour les vélos ou de voies apaisées,
 - garantir la cohérence architecturale et l'intégration paysagère des aménagements dans le quartier, au regard des constructions existantes et des évolutions programmatiques en matière d'urbanisme et de mobilité,
 - déminéraliser certains espaces au profit d'autres aménagements améliorant le cadre de

- vie des habitants (aires de jeux, espaces de détente, de rencontre, etc.),
 - libérer des emprises du domaine public en réorganisant le stationnement de surface par transfert d'une partie des emplacements sur la voirie vers des « ouvrages mixtes » aux vocations élargies et correspondant aux besoins du secteur,
 - identifier le potentiel d'attractivité des secteurs en termes d'activités diverses : services et fonctions de commerces de proximité, bureaux, locaux associatifs, ...
 - identifier, positionner et concevoir les « ouvrages mixtes » sur les sites afin de les rendre les plus attractifs possibles et qu'ils s'intègrent au mieux dans leur environnement immédiat,
 - dimensionner les « ouvrages mixtes », au regard du volume de stationnement à reconstituer en tout ou partie, mais également des différentes activités identifiées.
- autorise la Maire et/ou son-sa représentant-e :
1. à engager une concertation selon les objectifs précédemment définis, au travers des modalités suivantes :
 - réunion publique d'initialisation de la démarche,
 - organisation de deux ateliers thématiques pour mener des analyses communes avec le public :
 - o Atelier 1 : « Fonctionnement des espaces publics et organisation du stationnement »,
 - o Atelier 2 : « Identification des sites d'accueil des ouvrages mixtes et réflexions sur les activités à y intégrer »,
 - réunion publique de synthèse des réflexions,
 - intégration, au sein de la plateforme participer.strasbourg.eu, des différents échanges lors des ateliers 1 et 2, au niveau des 3 secteurs.
 2. à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions relatives aux marchés publics et à signer et exécuter le(les) marché(s) correspondant,
 3. à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté. Pour : 41 + 4 voix – Contre : 18 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)

7 Prolongement de la ligne G du BHNS de la place de la Gare jusqu'au pont du Danube - Bouclage Sud : Arrêt du bilan de la concertation publique, approbation du programme de travaux et poursuite des études - Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L5211-57 du CGCT.

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur le bilan de la concertation publique organisée du 17 mai au 30 juin 2020 sur le projet de prolongement de la ligne G du BHNS depuis la Gare jusqu'au pont du Danube – Bouclage Sud, en application de l'article L 103-2 du Code

de l'Urbanisme, dont la synthèse est plus amplement exposée au rapport de la délibération ;

- prend acte :
 - que les alignements d'arbres sur l'ensemble du linéaire du projet seront maintenus,
 - que le projet n'obère pas la possibilité de construire une ligne de tramway à plus long terme,
- demande à l'Eurométropole de Strasbourg de poursuivre :
 - les études et procédures visant à mettre en œuvre cette opération ;
 - le processus d'information du public et de présentation des étapes du projet permettant son enrichissement par échanges ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents ou conventions concourant à la mise en œuvre effective de la délibération.

Adopté. Pour : 55 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)
--

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

8 Gestion des Réserves naturelles nationales.

Le Conseil, après avis favorable du comité consultatif, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

Pour la Réserve naturelle nationale de l'Ile du Rohrschollen :

- la synthèse du bilan d'activité 2020 ;
- le compte de résultat 2020 ;
- le budget 2021 ;
- le plan d'action 2021.

Pour la Réserve naturelle nationale de Strasbourg-Neuhof / Illkirch – Graffenstaden :

- la synthèse du bilan d'activité 2020 ;
- le compte de résultat 2020 ;
- le plan d'action 2021 ;
- le budget 2021.

- autorise :

1. la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et l'ensemble des documents pour la mise en œuvre de actions pour la gestion des RNN de l'Ile du Rohrschollen et du massif forestier de Strasbourg- Neuhof - Illkirch- Graffenstaden,
2. la mise en œuvre sur les propriétés de la ville de Strasbourg dans la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau des mesures nécessaires relatives à :
 - la régulation du sanglier ;

- la sécurisation des chemins ouverts au public ;
 - les travaux d'entretien des aménagements liés à l'accueil du public.
3. le conservateur de chaque réserve naturelle à mettre en œuvre l'ensemble des opérations des plans de gestion présentées dans le cadre du budget arrêté par le comité de gestion.

Adopté. Pour : 56 +1 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)

9 Délibération de co-maitrise d'ouvrage unique pour le projet ESPEX - Rotterdam.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le projet ESPEX du secteur ROTTERDAM et le financement de l'ensemble de l'opération N° 2021ORA07 pour la ville de Strasbourg fixé dans la convention,
 - la convention de transfert de maitrise d'ouvrage conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique pour le projet ESPEX Secteur Rotterdam avec OPHEA et l'Eurométropole de Strasbourg,
- fixe la dépense de la charge de la ville de Strasbourg dans les conditions fixées dans la convention,
- décide le versement de la charge de la ville de Strasbourg sur la ligne budgétaire AP 0246/844/Programme 1324,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer la convention de transfert de maitrise d'ouvrage unique conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique pour le projet ESPEX Secteur Rotterdam avec OPHEA et la Ville de Strasbourg,
 - à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

10 Délibération de co-maitrise d'ouvrage unique pour le projet ESPEX - Hohberg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le projet ESPEX du secteur Hohberg et le financement des études pré-opérationnelles par la ville de Strasbourg et par l'Eurométropole de Strasbourg tels que fixés dans la convention ;
 - la convention de transfert de maitrise d'ouvrage conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique pour le projet ESPEX Secteur Hohberg de la ville de Strasbourg à Habitation Moderne ;

- donne un avis favorable au transfert par l'Eurométropole de sa maîtrise d'ouvrage à Habitation Moderne pour les compétence qui la concerne, en délibérant la signature à la convention de co-maîtrise d'ouvrage ;
- fixe le recouvrement des partenaires dans les conditions fixées dans la convention avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ;
- décide le versement à Habitation Moderne du montant indiqué pour le financement des études pré-opérationnelles ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e
 - à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique pour le projet ESPEX Secteur Hohberg – avec Habitation Moderne et l'Eurométropole de Strasbourg,
 - à signer tous les documents afférents à la mise en oeuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

11 Actualisation de la participation à l'opération "Commune Nature" et adoption de la charte associée.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la participation à l'opération « Commune Nature » 2021-2022,
 - la Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics,
- décide sa mise en application par les services de la collectivité,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Adopté à l'unanimité en début de séance

12 Adhésion de la ville de Strasbourg à la charte relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile entre l'Eurométropole, les opérateurs de téléphonie mobile, des bailleurs sociaux, et les communes de l'Eurométropole - Désignation de représentants de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu les articles L. 5217-7 et L. 5215-27 alinéa 2 du CGCT, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le principe de l'adhésion de la ville de Strasbourg aux termes de la charte eurométropolitaine relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile, entre l'Eurométropole, les opérateurs de téléphonie (Orange, Free mobile, SFR,

- Bouygues Télécom) et des bailleurs sociaux (Ophéa, Habitation moderne, Foyer Moderne de Schiltigheim, le CROUS de Strasbourg) adoptée le 25 juin en conseil de l'Eurométropole ;
- le projet de convention entre l'Eurométropole et la ville de Strasbourg ;
 - autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à proposer aux signataires de la charte strasbourgeoise en cours depuis 2012 sa dénonciation ;
 - à signer la charte et la convention de gestion, objets de la délibération ainsi que toute évolution ultérieure ;
 - met fin à la nomination des élu-e-s désigné-e-s par délibération au Conseil municipal du lundi 27 juillet 2020 n°V-2020-392, en tant que membres titulaires et suppléants de la Commission consultative du suivi de la charte des antennes de téléphonie mobile, à la date d'entrée en vigueur de la charte eurométropolitaine ;
 - désigne les élu-e-s suivant-e-s, en plus de Mme la Maire, en tant que membres des instances mises en place par l'Eurométropole dans le cadre de la charte eurométropolitaine, à savoir le Comité Technique Opérationnel intercommunal et la Commission Consultative de Suivi de la Charte :
 - Mme Soraya OULDJI
 - Mme Aurélie KOSMAN
 - Mme Céline GEISSMANN
 - M. Pierre OZENNE
 - M. Hervé POLESI
 - M. Nicolas MATT

Adopté à l'unanimité en début de séance

13 Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public relative à la pose et à l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle Louvois.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 30 ans, relative à la pose et à l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle Louvois par la société à gouvernance citoyenne « Energies citoyennes de l'Eurométropole de Strasbourg - Brasseurs d'Energie »,
 - l'institution d'une redevance d'occupation fixée à 1€ par an, constitutive d'une aide à l'immobilier d'entreprise, sur le fondement de l'article L1511-3 du CGCT,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document se rapportant à cet objet.

Adopté à l'unanimité en début de séance

14 Rénovation du Salon d'assemblée du Palais Rohan - 2, place du Château à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'engagement des études relatives au projet de rénovation du Salon d'assemblée - Palais Rohan - 2, place du Château à Strasbourg
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de l'opération sur l'autorisation de programme AP2021/0035 programme 552
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures conformément au Code de la commande publique, à signer et exécuter tous les actes en résultant,
 - à signer les demandes d'autorisation de travaux et de permis de construire,
 - à solliciter auprès des différents partenaires les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

15 Développement du pôle logistique du service des espaces verts et de nature sur le site de l'Orangerie.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux d'aménagement de locaux pour le service espaces verts dans des bâtiments existants situés dans le parc de l'Orangerie conformément au programme ci-avant énoncé pour un montant de 4 550 000 € TTC,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement des travaux correspondant :
 - dans les bâtiments du Parc de l'Orangerie, sur l'AP0199 programme 1142
 - au raccordement au réseau de chauffage urbain des bâtiments situés dans le parc de l'Orangerie, sur l'AP 0235 programme 1269
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code de la commande publique,
 - à signer et exécuter les actes en résultant,
 - à signer les dossiers de demande de déclaration de travaux, de permis de démolir et de permis de construire,
 - à solliciter auprès des financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

16 Prorogation de 25 ans de l'échéance du bail emphytéotique consenti à l'ASEAPA pour l'occupation du bien immobilier sis 24 rue de la Largue à Strasbourg Robertsau (EHPAD IM LAEUSCH), et requalification en bail emphytéotique administratif.

Le Conseil, vu l'avis de la Division du Domaine 2021-67482-40171 en date du 28 juillet 2021, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la prolongation de vingt-cinq années supplémentaires du bail emphytéotique conclu le 18 septembre 1989 au profit de l'Association Strasbourgeoise d'Entraide aux Personnes Âgées, portant ainsi l'échéance du bail au 30 juin 2054, concernant le tènement immobilier localisé et cadastré comme suit, d'une surface totale de 49,88 ares :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Strasbourg-Robertsau

Lieu-dit « Unterschiltigheimerwoerth »
Parcelle Section CH n° 162/80 d'une contenance de 8,77 ares
Parcelle Section CH n° 165/80 d'une contenance de 4,64 ares

Lieu-dit « Chemin de l'Anguille »
Parcelle Section CI n° 248/36 d'une contenance de 8,49 ares
Parcelle Section CI n° 251/36 d'une contenance de 7,65 ares
Parcelle Section CI n° 253/36 d'une contenance de 20,33 ares
 - la requalification du bail en bail emphytéotique administratif (articles L1311-2 à L1311-4 du Code général des collectivités territoriales) pour mettre en conformité ce dernier avec les stipulations du bail initial ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document ou acte concourant à l'exécution de la délibération et notamment l'avenant n°2 au bail emphytéotique du 22 janvier 1997 actant de la prorogation de son échéance et de sa requalification en bail emphytéotique administratif.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

17 Réduction du terrain d'assiette du bail emphytéotique consenti à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'occupation du bien immobilier sis 32 avenue du Rhin à Strasbourg Neudorf (Archives municipales et métropolitaines), et requalification en bail emphytéotique administratif.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la diminution du terrain d'assiette du bail emphytéotique conclu le 3 juin 2002 au profit de la Communauté Urbaine (aujourd'hui Eurométropole) de Strasbourg, ramenant son périmètre à l'emprise de la seule parcelle cadastrée comme suit :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Neudorf
Lieu-dit « Rue du Ballon »
Parcelle Section DS n° 494/1 d'une contenance de 49,39 ares

Les parcelles suivantes sortent en effet du champ d'application du bail emphytéotique :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Neudorf
Lieu-dit « Rue du Ballon »
Parcelle Section DS n° 495/1 d'une contenance de 6,61 ares
Cette parcelle correspond au parvis du bâtiment qui sera transféré à l'Eurométropole de Strasbourg pour être incorporé au domaine public de voirie.

Commune de Strasbourg
Banlieue de Neudorf
Lieu-dit « Rue du Ballon »
Parcelle Section DS n° 496/1 d'une contenance de 5,32 ares
Cette parcelle correspond au périmètre du jardin partagé « Lands'herb », avec retour en pleine propriété de la ville de Strasbourg.

L'avenant n°2 au bail emphytéotique sera régularisé sans modification du montant de la redevance, des charges et conditions du bail conclu en 2002.

- la requalification du bail en bail emphytéotique administratif (articles L1311-2 à L1311-4 du Code général des collectivités territoriales) pour mettre en conformité les stipulations du bail initial avec ces dispositions,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document ou acte concourant à l'exécution de la délibération et notamment l'avenant n°2 au bail emphytéotique du 3 juin 2002 actant de la diminution de son terrain d'assiette et de sa requalification en bail emphytéotique administratif.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

18 Mise en sécurité et mise en accessibilité de l'école élémentaire Schuman.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération de mise en sécurité et mise en accessibilité de l'école élémentaire Schuman pour un budget de 1 200 000 €TTC conformément au programme ci-avant exposé ;
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de 1 200 000 €TTC des travaux de mise en sécurité et mise en accessibilité de l'école élémentaire Schuman sur l'enveloppe 2020/AP0240 programme 1328 - EE Schuman Mise en sécurité, fonction 213, nature 2313 ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures ; conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
 - à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire ;
 - à lancer toutes les procédures administratives nécessaires ;
 - à solliciter auprès du Département du Bas-Rhin, de la Région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19 15 rue des Juifs - Mise à disposition du 4^{ème} étage à titre gratuit au profit des associations La Maison du Judaïsme rhénan, les Routes du Judaïsme rhénan, la Société d'Histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la signature d'un contrat de prêt à usage pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2021, renouvelable une fois pour la même durée, entre la ville de Strasbourg et les associations la Maison du Judaïsme rhénan, les Routes du Judaïsme rhénan, et la Société d'histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine pour l'occupation des locaux situés au 4^{ème} étage de l'immeuble situé au 15 rue des Juifs à Strasbourg. Cette occupation à titre gratuit est accordée pour l'exercice de leurs activités statutaires qui sont des activités d'intérêt général,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions, avenants et actes correspondants.

Mme Trautmann ne participe pas au vote.

Adopté. Pour : 58 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

20 Programmation des travaux pour 2021 (semestre 2) portant sur le patrimoine bâti du domaine privé de la Ville de Strasbourg et de certains immeubles administrés par la Ville aux termes de la fondation Ungemach et des divers legs.

Le Conseil, vu le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué des travaux confié à la SAEML Habitation Moderne en date du 26 juillet 2021, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

Pour le second semestre 2021, la programmation des travaux d'investissement sur les immeubles du patrimoine privé de la Ville, des pavillons de la Cité Ungemach et des autres immeubles des fondations et legs désignés ci-après :

Immeubles propriété de la Ville de Strasbourg

- 4 rue du 22 novembre : Rénovation de 2 logements pour un montant total de travaux et études de 28 300 € TTC,
- 26-28 rue du 22 novembre : Rénovation d'un logement pour un montant total de travaux et études de 38 500 € TTC,
- 42 quai Jacoutôt : Diagnostic structurel d'un immeuble de 2 logements pour un montant de 30 000 € TTC,
- 8 rue des Écrivains : Études préalables avant réhabilitation du bâtiment et rénovation des locaux vacants pour un montant de 15 000 € TTC,
- 12 rue Râpe : Immeuble d'habitation - Études préalables en vue de travaux de consolidations structurelles pour un montant de 25 000 € TTC,
- Ensemble des immeubles du patrimoine municipal : enveloppe pour travaux urgents et imprévus de 50 000 € TTC.

Total général pour les immeubles Ville de 186 800 € TTC.

Immeubles des fondations et legs administrés par la Ville de Strasbourg

- Fondation Ungemach : réhabilitation d'un pavillon pour un montant total de travaux et études de 115 000 € TTC,
- Fondation Henri Louis : 61 a rue de Saint Dié : rénovation d'un logement pour un montant total de travaux et études de 67 700 € TTC,
- Fondation Spach : 39 rue Saint Urbain : rénovation d'un logement pour un montant total de travaux et études de 67 700 € TCC.

Total général pour les immeubles des fondations et legs de 250 400 € TTC.

- décide :
 - l'imputation de la dépense de 186 800 € TTC sur l'AP0255 programme 1332, service 020 238 CP71 pour les immeubles de la ville de Strasbourg,
 - l'imputation de la dépense de 250 400 € TTC sur l'AP0255 programme 1333, code et service 020 238 HP06 pour les immeubles des fondations et legs administrés par la Ville de Strasbourg.
- autorise la Maire ou sa-son représentant-e à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

21 Strasbourg secteur Neudorf : souscription d'un bail emphytéotique au profit du bailleur social Habitat de l'III.

Le Conseil, vu l'avis de la division du domaine, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

En vue de la réalisation d'une programmation immobilière sociale d'Habitat participatif à

Strasbourg-Neudorf :

Conformément aux dispositions de l'article L451-1 du Code rural, la mise à disposition au profit du bailleur social Habitat de L'III (ou de toute société d'habitation à loyers modérés substituée dans ses droits et obligations à titre gratuit), au titre d'un bail emphytéotique ordinaire, des parcelles cadastrées comme suit :

Ban de Strasbourg-Neudorf

Lieudit Allée du Schluthfeld

Section DX n°901 d'une contenance cadastrale de 28 m²

Lieudit Rue de Lunéville

Section DX n°904 d'une contenance cadastrale de 192 m²

Section DX n°906 d'une contenance de 93 m²

Section DX n°903 d'une contenance cadastrale de 47 m²

Section DX n°654 d'une contenance cadastrale de 1 m²

Ce bail sera conclu pour une durée de 50 ans moyennant une redevance annuelle de 15 €, symbolique eu égard à la vocation sociale du projet.

Cette redevance sera versée par le bailleur social sous la forme d'une capitalisation soit une somme totale de 750 €. Elle devra être acquittée en la comptabilité du notaire dès après la réalisation des formalités liées à la publication foncière accomplies.

Le retour des parcelles interviendra au profit de la ville de Strasbourg si la construction n'est pas achevée dans un délai de 4 ans à compter de la signature du bail emphytéotique à intervenir, et ce, de plein droit.

- décide :
 - de faire inscrire au Livre Foncier le bail emphytéotique consenti par la ville de Strasbourg au profit du bailleur social Habitat de l'ILL,
 - l'imputation de la recette sur la ligne budgétaire fonction 820 - nature 752 – service CP71G,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents et tous actes nécessaires et tous actes rectificatifs ou compléments y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

22 Transactions amiables : Fondation de l'Œuvre Notre Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu la délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2019, vu l'avis France Domaine n°2021/67350-20048 du 17 mai 2021, vu l'avis de France Domaine n° 2020-350-375 du 4 juin 2020, vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2016 portant déclaration d'utilité publique, vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2020 :

- approuve :

- 1) la vente des parcelles propriété de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et cadastrées :

Ban de communal d'Oberschaeffolsheim

Section 36 n°571 d'une surface de 181,59 ares,
Section 36 n° 570 d'une surface de 165,73 ares,
Section 37 n°69 d'une surface de 177,18 ares,
Section 37 n° 88 d'une surface de 336,70 ares,
Section 37 n° 24 d'une surface de 269,04 ares,

au prix total de 380 212 € (trois cent quatre-vingt mille deux cent douze euros), taxes et charges éventuelles en sus supportées par l'acquéreur à savoir, la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT ou toute personne morale qui s'y substituerait.

La présente vente sera conclue selon les conditions essentielles et déterminantes suivantes :

- la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT s'engage à ne pas vendre ces terrains pendant toute la durée des mesures compensatoires, soit 30 années à compter des formalités de publication foncière réalisées. Cette obligation fera l'objet d'une inscription au livre foncier.
 - au terme de cette période, en cas de mise en vente de ce foncier, la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT, ou toute personne morale substituée, devra proposer la vente prioritairement à la fondation de l'Œuvre Notre dame ceci pour une période de 30 ans. Cette obligation sera inscrite au livre foncier
- 2) la vente des parcelles propriété de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame au profit de l'Eurométropole de Strasbourg et cadastrées :

Banc communal d'Oberschaeffolsheim

Section 22 n° 374 d'une superficie de 0,85 are
Section 22 n° 375 d'une superficie de 0,10 are
Section 22 n° 378 d'une superficie de 0,51 are
Section 22 n° 379 d'une superficie de 0,05 are
Section 37 n° 144 d'une superficie de 0,28 are
Section 37 n° 163 d'une superficie de 0,45 are
Section 37 n° 164 d'une superficie de 1,90 are
Section 38 n° 202 d'une superficie de 14,09 ares
Section 38 n° 203 d'une superficie de 12,75 ares, soit une surface totale de 30,98 ares,

Au prix total de 6 103 euros (six mille cent trois euros), taxes et charges éventuelles en sus supportées par l'acquéreur à savoir, l'Eurométropole de Strasbourg ou toute personne publique qui s'y substituerait.

L'indemnisation des agriculteurs en place, sur la base du barème établi par la Chambre d'agriculture d'alsace.

- 3) l'acquisition des parcelles forestières, par la Fondation de l'œuvre Notre Dame, propriété de [REDACTED] [REDACTED] et cadastrées :

Ban communal de Balbronn

Section 16 n° 21 d'une surface de 7,08 ares
Section 16 n° 26 d'une surface de 26,55 ares

Section 16 n° 55 d'une surface de 19,03 ares
 Section 16 n° 56 d'une surface de 19,34 ares
 Section 16 n° 58 d'une surface de 22,16 ares
 Section 16 n° 85 d'une surface de 19,65 ares
 Section 16 n° 86 d'une surface de 31,2 ares
 Section 16 n° 87 d'une surface de 32,07 ares, d'une superficie totale de 177,08 ares

Au prix total de 46.000 € (quarante-six mille euros), taxes et charges éventuelles en sus supportées par la Fondation de l'Œuvre Notre Dame

- décide :
 - l'imputation des recettes sur la ligne budgétaire fonction 820 - nature 752 – service AD03,
 - l'imputation des dépenses sur la ligne budgétaire fonction 824 – nature 2111 – service AD03,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents et tous actes nécessaires et tous actes rectificatifs ou compléments y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

AFFAIRES GENERALES

23 Usages éphémères de la Ville, espace public et street art : attribution de subventions.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'attribution des subventions suivantes, au titre de la démarche d'usages éphémères de la ville de Strasbourg
 - AMI usages éphémères / espaces publics :

Porteur du projet	Description sommaire	Montant de la subvention attribuée
Sp3ak3r	Plateau télé, émission tournée en direct dans deux à trois quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Thématiques : lutte contre les discriminations et égalité femme/homme.	5 000 €
Horizome	Café végétal, lieu de rencontre et d'échanges citoyens avec plusieurs thèmes dont l'écologie, le sport, l'art.	15 000 €
Le Générateur	Itinéraire artistique transitoire et fresque participative. Création participative du mobilier urbain éco-conçu, des œuvres artistiques in situ, une signalétique tantôt pratique, tantôt poétique avec les habitant.es, commerçant.es,	15 000 €

Porteur du projet	Description sommaire	Montant de la subvention attribuée
	les scolaires et les différent.es usager.es du quartier.	
Atelier NA	Festival accessible et ludique, participatif, grâce à une installation questionnant la permmissibilité d'action pour les piéton.nes dans l'espace public et proposant des possibilités d'appropriation aux usager.es.	15 000 €
Cie Lu2	Projet d'habitation intercalaire, social et solidaire, mobilisant l'immobilier vacant.	15 000 €
Arachnima	Festival de gravure, ateliers de découverte, exposition en plein air, accessibles et ludiques, totalement participatif pour un public intergénérationnel où chacun pourra exprimer sa créativité.	14 500 €
Osmosis	Expressions artistiques dans et autour de l'hôtel Graffalgar proposant un parcours et des projections des œuvres.	15 000 €
La Grenze	En parallèle du Marché de Noël de Strasbourg ainsi que du Marché Off, situé place Griemeisen, La Grenze souhaite proposer cette année un "Off du off", autour d'une programmation et dans la prolongation du parcours des festivités entre le centre-ville et la patinoire de Cronenbourg.	12 000 €
Soundsitiv	Projet de « Rue Bienveillante » pour réinterroger l'utilité et l'usage de la rue et de ses partie-prenantes dans les changements de comportements et l'amélioration des conditions de vie grâce aux artistes. C'est utiliser le flux naturel d'une rue et de ses commerces pour diffuser, partager, montrer, faire vivre des contenus de médiation et de sensibilisation.	9 600 €
Le Générateur	« Il est temps de se balader en culottes » : Déambulation artistique et festive Drag Queen, emmenée par la Maison Marley, et accompagnés par trois artistes performeuses indépendantes pour encourager et diffuser leur univers.	2 500 €

- AMI usages éphémères / street art

Porteur du projet	Description sommaire	Montant de la subvention attribuée
Atelier du Club	Transformer, le temps de la réalisation de 4 fresques, une façade en un espace de création collective, dans une visée de transmission des techniques du Street Art et d'ouverture vers un public jeune et mixte, tout en impliquant les riveraines et riverains des zones des murs peints.	30 000 €
La Grenze	Œuvre sur la façade de la Grenze dont l'artiste sera sélectionné.e suite à un appel à projet auprès des artistes strasbourgeois?es	4 000 €
Colors Urban	Rendre un dernier hommage à un lieu voué à disparaître ou à être réhabilité. Le COLORS Corner prendrait la forme d'une exposition éphémère investissant un lieu d'expression, de rencontre, d'échanges artistiques et d'expositions.	29 956 €

- décide de porter le budget prévisionnel du dispositif à 220 000 €, auxquels s'ajoutent 80 000 € de crédits inscrits au budget de la direction de la culture ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à préparer, signer et exécuter les subventions, autorisations d'occupation domaniales et tous autres actes afférents, conclus pour mettre en œuvre la démarche d'usages éphémères de la ville de Strasbourg pendant cette première année d'expérimentation.

Adopté à l'unanimité en début de séance

24 Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois.

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve, après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois présentées en annexe.

Adopté à l'unanimité en début de séance

25 Avis sur les emplois Ville.

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve les créations d'emplois présentées en annexe.

Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 15 voix
(détails en annexe)

26 Modalités de prise en charge des frais de garde et d'assistance engagés par les élus-es municipaux-ales.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2123-1 et L. 2123-18-2, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le remboursement aux élu-e-s municipaux-ales des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, en situation de handicap ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, sur présentation d'un état de frais des dépenses, qu'ils-elles ont engagés en raison de leur participation aux séances plénières de ce conseil, aux réunions de commissions instituées par une délibération du conseil municipal dont ils-elles sont membres et aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils-elles ont été désignés-e-s pour représenter la commune ;
 - la mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle de ces dépenses, conformément aux dispositions législatives en vigueur ;
- autorise :
 - la Maire à déterminer le montant individuel dû aux élu-e-s concerné-e-s et à procéder aux remboursements,
 - l'inscription des sommes correspondantes sur la ligne budgétaire 6531.

Adopté. Pour : 44 + 1 voix – Contre : 6 voix – Abstention : 8 voix
(détails en annexe)

27 Marchés publics et avenants.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

1. Autorisation de signature de marchés publics

- autorise la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
20VDS0074	Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation et de réaménagement de la base technique des espaces verts de l'Orangerie à Strasbourg	28 mois (hors GPA)	CLERC DETOLLE	325 900	15/07/2021

2. Renonciation totale aux pénalités concernant le marché 2020/0727: acquisition d'instruments de musique d'études et de concert, et d'accessoires pour les services de la Direction de la Culture de la Ville de Strasbourg

- approuve la renonciation totale d'un montant de 780,44 € aux pénalités envers la société MICHELSONNE

3. Avenants

- approuve la passation des avenants ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter le marché, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

28 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 4 juillet 2020 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée

Communiqué

29 Conclusion de conventions transactionnelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et les entreprises suivantes, au moyen de conventions transactionnelles portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité ;
 - l'imputation des dépenses relatives à ces transactions sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la Ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
TOA Architectes Associés	Marché 2015/0287 de maîtrise d'œuvre pour la restructuration, l'extension et la mise en sécurité du	109 829,18 € HT soit 131 795,01 € TTC	CRB : CP41 Fonction : 213

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la Ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
	groupe scolaire Gustave Doré		Nature : 2313
INGEROP Conseil et Ingénierie	Marché 2015/0287 de maîtrise d'œuvre pour la restructuration, l'extension et la mise en sécurité du groupe scolaire Gustave Doré	42 400 € HT soit 50 880 € TTC	Enveloppe : 2009/AP0126 Programme 798 N° d'opération : 2011/2068
C2BI	Marché 2015/0287 de maîtrise d'œuvre pour la restructuration, l'extension et la mise en sécurité du groupe scolaire Gustave Doré	76 300 € HT soit 91 560 € TTC	
Françoise MAIRE	Marché 2015/0287 de maîtrise d'œuvre pour la restructuration, l'extension et la mise en sécurité du groupe scolaire Gustave Doré	8 600 € HT soit 10 320 € TTC	

- la conclusion des conventions transactionnelles entre la ville de Strasbourg et lesdites entreprises,
- l'engagement des parties aux conventions transactionnelles à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations,
- autorise la Maire ou son.s.a représentant.e à signer et à exécuter les conventions transactionnelles.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 Décisions en matière de fiscalité directe locale.

Le Conseil, vu les articles 1383 et 1382 D du Code général des impôts, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide :
 - de porter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles neufs à usage d'habitation ;
 - d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pendant toute la durée du contrat, les immeubles faisant l'objet de contrats, entre les établissements publics d'enseignement supérieur et l'État pour la maîtrise d'ouvrage de constructions universitaires, conclus avec des sociétés dont le capital est entièrement détenu par des personnes publiques.

M. Matt ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

31 Solde final du transfert des biens pour la régie personnalisée de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Le Conseil, vu les articles L2221-1 à 10 et R2221-1 à R2221-62 du Code général des collectivités territoriales, vu l'article L2241-1 du CGCT, vu la délibération du Conseil municipal n° 28 du Conseil du 20 mai 2019, vu la délibération du Conseil municipal n° 29 du Conseil du 25 novembre 2019, vu la délibération du Conseil municipal n° 9 du Conseil du 21 septembre 2020, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide la dotation finale à titre gratuit en apport en nature à la régie personnalisée Orchestre philharmonique de Strasbourg de l'ensemble des biens acquis par la ville de Strasbourg, figurant sur la liste annexée à la délibération,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de transfert de propriété avec l'établissement public de l'orchestre philharmonique de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

32 Passation de marchés publics pour des prestations de conception et réalisation de campagnes de communication thématiques pour les besoins de la ville de Strasbourg.

Conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget, la passation, après mise en concurrence, d'accords-cadres d'une durée d'un an renouvelable trois fois pour la conception et la réalisation de campagnes de communication thématiques, suivant les modalités ci-dessous :

Intitulé des différents marchés (la liste des lots est donnée à titre indicatif)	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Estimation annuelle € HT
AO Transformation sociale et sociétale Lot 1 Accompagnement des publics Lot 2 Sports et Evénements Ville de Strasbourg	20 000	277 000	180 000
AO Europe, relations internationales, démocratie et territoires Ville de Strasbourg	10 000	308 000	160 000
AO Déplacements, mobilités, transports et urbanisme Ville de Strasbourg	5 000	90 000	60 000

- décide :
 - d'imputer les dépenses en résultant sur les lignes PC01D fonction 023 nature 6226 Honoraires et PC01D fonction 023 nature 6288 Autres services extérieurs,
 - de conclure une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la passation de marchés publics ayant pour objet la conception et la réalisation de campagnes de communications thématiques,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à mettre en concurrence les prestations, conformément aux dispositions du code de la commande publique,
 - à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
 - à signer les marchés publics en résultant,
 - à exécuter les marchés publics en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

33 Soutien aux actions concourant à la Stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de la radicalisation et inscrites au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance et de la radicalisation de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions suivantes :

Associations et actions	Subventions proposées
Actions relevant d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021	
ARSEA - Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation	4 000 €
"Contrôle judiciaire socio-éducatif" "	4 000 €
SOS AIDE AUX HABITANTS- France Victimes	34 350 €
« Accès au droit et aide aux victimes »	28 000 €
« Sensibilisation des adultes et des jeunes à leurs droits et obligations : éducation à la citoyenneté, réappropriation des espaces tiers et tranquillité publique »	6 350 €
VIADUQ 67 – France Victimes - Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous quartiers	55 945 €
« Accès au Droit et Accès aux droits »	17 395 €
« Aide aux victimes »	38 550 €
Actions ne relevant pas d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	
CLJ – Centre de loisirs et de la jeunesse	36 000 €
« La Police à l'écoute des jeunes »	36 000 €
VIADUQ 67 – France victimes - Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous quartiers	24 590 €
« Permanences et astreintes au Point d'Accueil Victimes (PAV) à l'hôtel de police »	24 590 €
ITHAQUE	16 000 €
« Dispositif TAPAJ »	16 000 €
Total des subventions proposées	170 885 €

La dépense correspondante, soit 170 885 €, est à imputer sur l'activité AT02A, nature 6574 – fonction 110, dont le montant disponible est de 218 805 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

CULTURE ET SPORT

34 Attribution de bourses dans le cadre d'une résidence artistique de trois mois à six artistes afghan-e-s au TJP, à Musica, à Pôle Sud et au Maillon.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve l'attribution en 2021 de six bourses artistiques d'un montant de 1 500 € chacune au profit de [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED],
- décide l'imputation de la dépense liée aux six bourses artistiques soit 9 000 € au budget 2021, CRB AU10 – Activité budgétaire AU10F – fonction 312 – nature 6714,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à procéder au versement des bourses proposées.

Adopté à l'unanimité en début de séance

35 Préconisations de la mission sur l'avenir de l'Opéra national du Rhin.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- prend acte des conclusions de la mission d'informations et d'évaluation sur l'avenir du bâtiment de l'Opéra national du Rhin à Strasbourg,
- approuve les préconisations proposées.

Adopté. Pour : 58 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

36 Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relative au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat intercommunal de l'Opéra national du Rhin pour les exercices 2013 et suivants.

Le Conseil, vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L 243-6, sur proposition de Commission plénière, après en avoir débattu, prend acte des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives à un contrôle des comptes et de la gestion du syndicat intercommunal de l'opéra national du Rhin pour les exercices 2013 et suivants.

Communiqué

37 Contribution financière versée à l'Orchestre Philharmonique au titre de l'année 2021 et approbation de l'avenant à la convention afférente.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve, compte tenu de l'excédent généré par l'exercice 2020, l'adaptation de la contribution financière versée à l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, au titre de l'année 2021, à 8 712 000 €, et l'avenant à la convention afférente,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre les actes, conventions et avenants nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

38 Approbation d'une révision des statuts de la Haute école des arts du Rhin (HEAR).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve le projet de révision statutaire de la HEAR.

M. Matt ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

39 Mise en place d'un plan de soutien à la reprise d'activité des pratiques artistiques en amateur suite à la crise sanitaire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré approuve la mise en place d'un plan de soutien plafonné à 5 000 € par bénéficiaire dans la limite d'une enveloppe globale de 100 000 € visant à soutenir des projets de reprise des pratiques artistiques en amateur portés par des associations culturelles ayant une activité sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

40 Projets de partenariats du Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg et exonération de redevance de l'Auditorium pour différentes associations et personnes publiques lors de la saison 2021/2022.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les partenariats concourant aux objectifs du projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional pour la saison 2021/2022 dans la limite des crédits approuvés lors du vote des budgets 2021 et 2022,
- approuve l'exonération de redevance, pour la saison 2021/2022 au profit des

associations et personnes publiques mentionnées en annexe et dans les limites fixées par cette annexe,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à conclure toute convention nécessaire à la réalisation des objectifs de ce projet d'établissement et la mise à disposition du domaine public.

Adopté à l'unanimité en début de séance

41 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

FONCTIONNEMENT

Kinostub	1 500 €
Dinoponera / Howl Factory	10 000 €
Archi Strasbourg	5 000 €
Muséomix Alsace	2 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 18 500 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2021 dont le disponible avant le présent Conseil est de 263 784 €,

INVESTISSEMENT

Percussions de Strasbourg	20 000 €
UT	5 000 €
Genau	2 351 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 27 351 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – fonction 33 – nature 20421 programme 7009 du budget 2021 dont le disponible avant le présent Conseil est de 62 000 €,

- autorise le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

42 Dénomination des rues.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - de dénommer les voies et espaces publics suivants :

Rue Paulette Fischer (1922-1991)	La rue est perpendiculaire à la rue du Général Picquart au niveau du n°9 et mène à la rue de Péronne.
Rue Marie Hamm (1856 – 1924)	La rue se situe au sud-est de l'emprise des HUS, au sein du Technoparc NextMed.
Parc Hélène Burger (1900-1987)	Le parc, espace public, englobe les différents bâtiments du Technoparc NextMed, situé au sud-est de l'emprise des HUS.
Square Adjudant-Chef Jean-Pierre Lavaud (1948-1998)	Le square est attenant à la caserne du SDIS67 de Finkwiller, et longe l'Ill.
Chemin des acanthes	Cette voie verte (piste cyclable et piétonne) se situe entre le Chemin Long et la Route des Romains.
Chemin des orties blanches	Cette voie verte (piste cyclable et piétonne) se situe le long du talus SNCF à Montagne Verte dans le cadre du réaménagement ESPEX.
Place Gisèle Halimi (1927 – 2020)	Cette dénomination concerne le parvis du Tribunal Judiciaire de Strasbourg, situé quai Finkmatt, et donnant sur la Place Charles de Foucault.

- de redéfinir les voies suivantes :

Rue Léonard de Vinci	La rue est prolongée vers le nord jusqu'à la rue Martin Schongauer.
Rue de Crastatt	La rue est prolongée perpendiculairement vers le sud jusqu'à la Route de Schirmeck.

- de prendre en compte la proposition de dénomination d'une voie privée pour la société Bouygues Immobilier « Rue de Bollwiller », située entre les rues de Lautenbach et de la Musau.
- de supprimer les voies et espaces suivants (dénominations temporaires, réaménagement de voies, etc.) :

Cour A foire-exposition
Voie C foire-exposition
Voie E foire-exposition

Voie G foire-exposition
 Voie H foire-exposition
 Voie L foire-exposition
 Voie N foire-exposition
 Voie R foire-exposition
 Voie D foire-exposition
 Voie F foire-exposition
 Voie K foire-exposition
 Voie M foire-exposition
 Voie P foire-exposition
 Maille Françoise
 Maille Germaine
 Maille Hélène
 Cité des Aviateurs
 Tunnel Wodli Sébastopol
 Rue de Haegen
 Rue d'Alembert
 Parking de la Rotonde
 Rue Bartholdi et Rue Corot.

Adopté à l'unanimité en début de séance

43 Subventions de la Ville aux associations et établissements culturels.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement de subventions aux organismes suivants :

Subventions d'équipement :

N°1	Paroisse Saint Amand	802 €
N°2	Paroisse catholique Saint Maurice	24 000€
N°3	Paroisse catholique Saint Maurice	50 778 €

Subventions de fonctionnement :

N°4	Mense épiscopale	4 500 €
N°5	Association Stolpersteine 67	2 360 €

- décide :
 - l'imputation de la dépense de 75 580 € (subventions n° 1 à 3) sur le budget 2021 de la ville de Strasbourg, activité AT03, fonction 025, nature 20422 programme 7007 pour un montant de 75 580 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 453 939 € ;
 - l'imputation de la dépense de 6 860 € (subventions n° 4 à 5) sur le budget 2021 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 025, nature 6574 programme 8036 pour un montant de 6 860 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 60 965 € ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

44 Versement de subventions aux associations sportives strasbourgeoises.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'allocation de subventions pour un montant total de 144 811 € réparti comme suit :

15 000 € sur le compte 415/6574/8057/SJ03 B aux associations sportives suivantes :

Association Omnisport Gazelec Strasbourg Soutien à l'organisation les 2 et 3 octobre 2021 d'une étape de la Coupe du Rhin de voile au plan d'eau de Plobsheim.	1 000 €
Association des Courses de Strasbourg Europe Soutien à l'organisation de la 12 ^e édition de « La Strasbourgeoise » les 2 et 3 octobre 2021 dans le cadre de l'opération « Ruban Rose – campagne d'information et de sensibilisation contre le cancer du sein »	8 000 €
Bischheim Strasbourg Skating Soutien à l'organisation des « 6 heures de Strasbourg », course de roller en ligne organisée le 5 septembre 2021 au Zénith de Strasbourg	2 000 €
Vélos du Cœur Soutien à l'organisation du 5 juillet au 2 août 2021 du Solidari'Tour du Cœur, défi cycliste promouvant la fraternité et la solidarité à travers la France.	1 000 €
W-Fight Soutien à l'organisation du championnat du Monde de boxe thaï le 24 septembre à Strasbourg	3 000 €

5 000 € sur le compte 412 / 6574 / 8094/ SJ03 B à l'association sportive suivante :

Sporting Club Red Star Soutien au projet du club dans les domaines sociaux, écologiques et démocratiques	5 000 €
--	----------------

85 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B aux associations sportives suivantes :

Sporting Club Red Star soutien aux frais liés au déménagement du club	5 000 €
AS Pierrots Vauban Soutien exceptionnel aux activités du club pour la saison sportive 2021/2022	50 000 €
FC Kronembourg Soutien exceptionnel aux activités du club pour la saison sportive 2021/2022	30 000 €

14 811 € sur le compte 415 / 6574 / 8070 / SJ03 B aux associations sportives suivantes :

Club	Subvention proposée
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air (ASCPA)	1 751 €
Allez les Filles	110 €
AS Cheminots de Strasbourg	200 €
AS Electricité de Strasbourg	80 €
ASPTT Strasbourg	1 427 €
Ballet Nautique de Strasbourg	1 050 €
Cercle Sportif St Michel	68 €
Club Alpin Français de Strasbourg	690 €
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball	715 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	737 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	820 €
Gym Concordia Neudorf	300 €
Kyoshinkai	400 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	1 039 €
Nouvelle Ligne	85 €
Rowing Club de Strasbourg	300 €
Saint Joseph Strasbourg	615 €
Strasbourg Alsace Rugby	625 €
Strasbourg Eaux Vives	2 365 €
Strasbourg GRS	809 €
Strasbourg Université Club	75 €
Strasbourg Vélo Club	138 €
Strasbourg Volley Ball	75 €
Tennis Club de Strasbourg	67 €
Union Sportive Egalitaire Strasbourg Neudorf	70 €
W-Fight	200 €

25 000 € sur le compte 415/6574/8069/SJ03 B aux associations sportives suivantes :

Club	Subvention proposée
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air (ASCPA)	1 600 €
Alsatia Neuhof Stockfeld	650 €

AS Electricité de Strasbourg	3 000 €
Aviron Strasbourg 1881	1 800 €
Cercle Nautique Ill Club	2 000 €
Rowing Club de Strasbourg	3 300 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	4 300 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau	1 450 €
Société Nautique 1887 Strasbourg	650 €
Strasbourg Sud Handball – La Famille	2 000 €
Union Sportive Egalitaire Strasbourg Neudorf	2 850 €
Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg	1 400 €
TOTAL	25 000 €

- décide l'imputation des dépenses sur les comptes :
 - 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 42 100 €
 - 412 / 6574 / 8094/ SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 50 000 €
 - 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 95 000 €
 - 415 / 6574 / 8070 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 20 000 €
 - 415 / 6574 / 8069 / SJ03 B du BP 2021 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 60 000 €
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté. Pour : 58 + 1 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

45 Conventions d'actions sociales avec la SAS Strasbourg Eurométropole Handball et l'Etoile Noire pour la saison sportive 2021-2022.

Le Conseil, vu les documents administratifs et financiers que sont les bilans et comptes de résultat des deux exercices clos, le budget prévisionnel de l'année sportive 2021/2022, le rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales l'année sportive précédente, le document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées, consultables au service Vie sportive, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - les conventions d'actions sociales 2021-2022 des SAS SEHB et Etoile Noire,
 - le versement d'une 1ère tranche de subvention, au titre de la saison 2021-2022, pour les SAS SEHB et ETOILE NOIRE :

Strasbourg Eurométropole Handball (SEHB) SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2021/2022 : 250 000 €)	175 000 €
Etoile Noire SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2021/2022 : 295 000 €)	206 500 €

- décide l'imputation de ces dépenses sur la ligne budgétaire 40 / 6574 / 8060 / SJ03C du budget 2021 dont le montant avant le présent Conseil s'élève à 692 800 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté à l'unanimité en début de séance

46 Conclusion de marchés publics avec la SIG Strasbourg et le Racing club de Strasbourg Alsace - saison sportive 2021-2022.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion de deux marchés publics, au titre de la saison sportive 2021-2022, entre la Ville et les deux clubs suivants :
 - la SASP SIG Strasbourg pour un montant estimé à 509 400 € HT (597 012 € TTC),
 - la SAS Racing club de Strasbourg Alsace pour un montant estimé à 223 384 € HT (soit 265 000 € TTC),
 dans le cadre de prestations de services portant notamment sur l'achat de billetterie et la mise en place de l'identité visuelle de la Ville sur différents supports de communication ;
- décide l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires suivantes :
 - 40\6238\SJ03C : pour le versement d'un acompte de 25 % du marché public à la SASP SIG STRASBOURG, soit une somme estimée à 127 350 € HT / 149 253 € TTC sur le budget de 2021. Le solde quant à lui sera versé en 2022 ;
 - 40\6238\SJ03C : pour le versement d'un acompte de 30 % du marché public à la SAS Racing club de Strasbourg Alsace, soit une somme estimée à 67 015,20 € HT / 79 500 € TTC sur le budget de 2021. Le solde quant à lui sera versé en 2022 ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e, à signer les marchés après attribution par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté à l'unanimité en début de séance

47 Convention entre la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre Dame relative à l'attribution d'une subvention d'équilibre.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention complémentaire à hauteur de 400 000 € à la

Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2021,

- décide l'imputation de la dépense de 400 000 € sur la ligne HP05A 65738 OND, sous réserve du vote des crédits du budget supplémentaire 2021,
- autorise Syamak AGHA BABAEI, Premier-adjoint à la Maire, à signer la convention annexée à la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

48 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association Ordinaire	9 971 €
Association UT	5 000 €

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 14 971 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 37 412 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT

49 Subventions à divers organismes au titre de l'enseignement supérieur et de recherche, de recherche scientifique et d'actions éducatives sur les thèmes de la science et l'environnement.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide :
 - CP'ENA –soutien d'une classe préparatoire à l'ENA Strasbourg
d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Ecole nationale d'administration dans le cadre de la politique municipale de soutien aux activités universitaires et scientifiques et d'imputer la somme de 10 000 € sur la ligne budgétaire DU03C-6574-23 - programme 8042 dont le disponible avant le présent Conseil est de 10 000 €,
 - Comité scientifique Pro anima
d'attribuer une subvention de 4 800 € à l'Association Pro Anima, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 Prog 8114 EN03 D,

- Institut Eco Conseil et jardin des sciences de l'Université de Strasbourg
d'attribuer au titre de la Direction de l'enfance et de l'éducation, les subventions suivantes :

*Institut Eco Conseil	15 000 €
*Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg	30 000 €

et d'imputer la dépense de 45 000 € sur les crédits inscrits au budget 2021 de la ville de Strasbourg Fonction 255, Nature 6574 DE02C, Programme 8028 dont le montant disponible est de 281 400 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés y afférents.

M. Matt ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

50 Soutien aux acteurs de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

CRESS	80 000 €
CULTURADOM	10 000 €
STUCK	15 000 €
VRAC	10 000 €
ABCDE	10 000 €
TOTAL	125 000 €

- d'imputer la somme de 80 000 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 - DU05N programme 8024 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 80 000 €,
- d'imputer la somme de 45 000 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 - DU05D programme 8024 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 49 494 €,
- d'attribuer les subventions d'investissement suivantes :

CRESS	36 000 €
CULTURADOM	7 520 €
TOTAL	43 520 €

- d'imputer la somme de 43 520 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 - DU05D programme 8024 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 50 000 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires.

Adopté à l'unanimité en début de séance

51 Agriculture : conventions de partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg, la Chambre d'agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la convention cadre 2021/2026 entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la Chambre d'agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est portant l'ambition d'accélérer la transition agricole,
 - le programme détaillant les actions à mener sur la période 2021/2022 pour accélérer la transition agricole, programme convenu entre la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la Chambre d'agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est,
 - les conventions d'objectifs et de financement avec la Chambre d'agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
 - à signer la convention cadre 2021/2026 portant l'ambition d'accélérer la transition agricole,
 - à signer le programme d'actions 2021/2022 détaillant les actions à mener sur la période 2021/2022 pour accélérer la transition agricole,
 - à signer les conventions d'objectifs et de financement 2021/2022 avec la Chambre d'agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est,
 - à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

52 Labellisation "Projet Alimentaire Territorial" et lancement de la stratégie alimentaire territoriale.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement de la démarche de mobilisation territoriale pour l'alimentation,
- se félicite :
 - de la convention cadre 2021/2024 entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Direction régionale de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand Est, portant sur l'accès aux financements du Plan de relance (volet 13) concernant l'Alimentation,
 - des actions à mener sur la période 2021/2024.

Adopté. Pour : 58 + 2 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

53 Signature d'un avenant à la convention de partenariat entre Paris, Strasbourg et Bethléem.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, vu l'article L1115-1 du CGCT autorisant les collectivités territoriales françaises à conclure des conventions avec les autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération,

- approuve l'avenant à la convention de partenariat entre les villes de Paris, Bethléem et Strasbourg,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant précité et tous actes ou documents d'exécution nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

54 Dispositif de bourses Mobilitwin : délibération modificative au cahier des charges.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve la modification du cahier des charges de la délibération-cadre du 22 mars 2021 relative au dispositif mobilitwin, suite au contexte sanitaire, afin d'étendre la période de départ en mobilité jusqu'en juin 2022,
- décide l'imputation de ces dépenses, dans la limite de l'enveloppe globale de 60 000 € votée lors du Conseil municipal du 22 mars 2021, sous la fonction 048, nature 6714 « bourses et prix » - activité AD06D, sous réserve du vote du BP 2021 ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées lors du jury organisé au 2^{ème} semestre 2021.

Adopté à l'unanimité en début de séance

55 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Euradio ;
 - le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Cercle européen ;
 - le versement d'une subvention de 840 € à l'Association culturelle hongroise ;
- décide d'imputer la dépense de 20 840 € sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité AD06B, dont le disponible avant le présent Conseil est de 231 575 € ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

56 Convention d'autorisation d'occupation précaire des dépendances du domaine public de la Ville de Strasbourg dans le cadre du projet "EYE - EUROPEAN YOUTH EVENT / RENCONTRE DES JEUNES EUROPEENS" à Strasbourg les 8 et 9 octobre 2021.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - la signature de la Convention d'autorisation d'occupation précaire des dépendances du domaine public de la Ville de Strasbourg dans le cadre du projet « EYE – EUROPEAN YOUTH EVENT / RENCONTRE DES JEUNES EUROPEENS » à Strasbourg les 8 et 9 octobre 2021 ;
 - le soutien financier de la Ville à la manifestation, estimé à près de 40 000 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la Convention d'autorisation d'occupation précaire des dépendances du domaine public de la Ville de Strasbourg dans le cadre du projet « EYE – EUROPEAN YOUTH EVENT / RENCONTRE DES JEUNES EUROPEENS » à Strasbourg les 8 et 9 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité en début de séance

57 Délibération constitutive de l'Agora Strasbourg Capitale européenne en comité consultatif.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la composition, les modalités de fonctionnement, les missions et objectifs et les moyens de l'Agora Strasbourg Capitale européenne,
- décide de doter l'Agora Strasbourg Capitale européenne du statut de comité consultatif,
- autorise la Maire à prendre toutes dispositions relatives à la mise en œuvre de la stratégie de l'Agora Strasbourg Capitale européenne.

Adopté. Pour : 56 + 2 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

SOLIDARITE EDUCATION ENFANCE SANTE**58 Poursuite des engagements de la Ville autour de la santé publique.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la charte « Villes actives du Programme national nutrition santé » et la convention de subvention y afférente,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant 2021 à la convention de partenariat entre la Ville et l'Académie de Strasbourg pour la promotion de la santé en faveur des élèves,
- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1. Jeff	7 500,00 €
2. SOS hépatites Alsace	10 000,00 €
3. Aides - territoire Alsace	20 000,00 €
4. Association de lutte contre la toxicomanie - ALT	12 000,00 €
5. Centre d'information régional sur les drogues et les dépendances - CIRDD	2 500,00 €
6. Ithaque Fonctionnement général	70 000,00 €
7. Ithaque Investissement - projet d'hébergement ARGOS	50 000,00 €
8. Les amis de la santé du Bas-Rhin	750,00 €
9. Parole sans frontière	13 000,00 €
10. Médecins du monde	20 500,00 €
11. Association euro cos humanisme et santé groupe pluri-professionnel européen de réflexion et de formation en santé	1 000,00 €
TOTAL	207 250,00 €

- d'imputer les subventions 1 à 6 et 8 à 11 au compte AS05D –6574– 512 – prog. 8005 dont le disponible avant le présent Conseil est de 303 052 €,
- d'imputer la subvention n°7 au compte AS05–20421– 510 – prog. 7053 dont le disponible avant le présent Conseil est de 100 000 €
- autorise le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

59 Programmation du Contrat de ville : quatrième étape de soutien aux projets pour l'année 2021.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
- d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et Territoires – Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	MONTANT
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Toussaint 2021	1 500 €
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE Ville Vie Vacances Toussaint 2021	1 000 €
ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION Action de socialisation et d'éducation à la protection de l'environnement	1 500 €
ASSOCIATION LE MIGOU Projet des minis cadets de la prévention	1 000 €
ASSOCIATION NADI CHAABI Création d'un jardin potager pédagogique dans la cité Katholischer Bahnhof	2 500 €
ASSOCIATION RÉGIONALE SPÉCIALISÉE D'ACTION SOCIALE D'EDUCATION ET D'ANIMATON Projet "rando ados"	4 000 €
ASSOCIATION TERRITORIALE GRAND EST DES CEMEA Réseaux sociaux et vie de classe - collège Vauban (67000)	1 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER Accompagner les habitants dans la transition écologique	2 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE "Aux plans d'eaux à vélo" Vers une mobilité douce et sécurisé pour un public de nouveaux arrivants	2 000 €
HAUTEPIERRE BADMINTON CLUB Manger Bouger Badminton	575 €
LES ARPENTISTES Arpenter le quartier laiterie, phase 2	4 500 €
LES DEFRICHEURS Micro-citoyen (Porte à porte)	3 000 €
LIFETIME PROJECTS Cité Spach, quartier international et solidaire	4 000 €
LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO VVV Toussaint 2021	3 000 €
STRASBOURG MEDITERRANEE Festival Strasbourg-Méditerranée 12ème édition	15 000 €
UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS RHIN Cours d'initiation à Gymnastique Ampère Boxe éducative à Ampère 2021/2020	1 500 € 500 € 1 000 €
UNIS VERS LE SPORT Déjeuner Sport	8 000 € 5 000 €

BENEFICIAIRES	MONTANT
Programme Vivacité	3 000 €
COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS GRAND EST Bien Etre et Forme	2 000 €
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE EN INTERVENTION SOCIALE Séminaire trinational « "Les inégalités d'accès à la santé dans les quartiers populaires »'	2 500 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **61 075 €** sur la ligne suivante : Fonction 020 - Nature 6574 - Activité DL04B – Programme 8012 – dont le solde avant Conseil est de 85 715 €.
- d'attribuer au titre de la **Direction de la Culture, Mission Développement des Publics**, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	MONTANT
COMPAGNIE LU ² (interstices)	5 000 €
NO LIMIT ORCHESTRA « La trousse à pixels » - Ateliers de création de jeux vidéo à l'école	2 000 €
AVLAB Ateliers d'initiations DIY aux machines outils-numérique du Fablab des Ateliers Eclairés à la Coop.	1 500 €
STIMULTANIA Diffusion de l'Extension Images et Mots du travail Affaire de famille	4 000 € 2 000 € 2 000 €
ARTENREEL Qu'a dit la radio !?!	4 000 €
LIFETIME PROJECTS Le rendez-vous Cité Sp'Art du Monde, programmation culturelle mensuelle à destination des habitants du QPV Vauban Cité-Spach, centrée sur l'ouverture internationale.	4 000 €
ASSOCIATION LATITUDE 48/44 Grandir en musique autour d'un ciné/concert "La petite marchande d'allumettes" de Jean Renoir"	1 500 €
RUE MEDITERRANEE Chœur de la Méditerranée	5 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS Actions culturelles au Port Du Rhin 2021-2022	7 000 €
COMPAGNIE TOC-TOC Ateliers d'improvisation pour femme en QPV Atelier de théâtre pour enfants en quartier prioritaire	3 000 € 1 000 € 2 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **37 000 €**

comme suit : sous la Fonction 33 – Nature 6574 – Activité CU01G – Programme 8087, dont le solde avant Conseil est de 261 050 €.

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'Éducation, service périscolaire et éducatif**, la subvention suivante :

BENEFICIAIRE	MONTANT
FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES – BAS RHIN "Permis de construire", projet d'initiation à l'architecture dans les écoles	6 000 €

- d'imputer le montant ci-dessus comme suit : sous la fonction 255, nature 6574, activité DE02C, Programme 8028, dont le solde avant Conseil est de 281 400 €.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités, Santé, Jeunesse, Service Santé Autonomie**, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	MONTANT
CSC HAUTEPIERRE Apprentissage du vélo pour les enfants de Haute-pierre	4 000 €
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE Réseau départemental des PAEJ - Points d'Accueil et d'Ecoute pour les jeunes	16 200 €
CENTRE COMMUNAUTAIRE MARTIN BUCER Atelier cuisine pour enfants	2 000 €
LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO Action de prévention et promotion de la SANTE - Actions NUTRITION 2021/2022	3 000 €
ASS DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU Les petits déjeuners santé	1 400 €
ASSOCIATION CITE SANTE NEUHOF L'équilibre en pratique	10 000 €
COLLEGE HANS ARP Les atouts santé pour réussir	1 500 €
MAISON DE SANTE HAUTEPIERRE En équilibre	5 000 €
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Petits-déjeuners pédagogiques à l'Ecole des Romains 2021 2022	1 000 €
ASSOCIATION LA ROUTE DE LA SANTÉ Petits déjeuners pédagogiques dans les écoles publiques de Strasbourg	11 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de 55 100 € comme suit : sous la Fonction 512 – Nature 6574 – Activité AS05D – Programme 8006 dont le solde avant Conseil est de 303 052 €.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités, Santé, Jeunesse, Service Jeunesse**

Education Populaire, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	MONTANT
CENTRE SOCIO CULTURELLE DU FOSSE DES TREIZE Penser vers une vie en vert	5 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS Séjour estival	5 000 €
ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE (STRASBOURG) Tournée un air d'été 2021!	4 500 €
LIFETIME PROJECTS Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale dans les collèges : les jeunes engagés pour un meilleur vivre ensemble.	6 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de 20 500 € comme suit : sous la Fonction 422 – Nature 6574 – Activité AS00B – Programme 8013 dont le solde avant Conseil est de 327 390 €.
- d'attribuer au titre de la Direction Solidarités, Santé, Jeunesse, Département Développement des Politiques Sociales, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	MONTANT
COLLÈGE JACQUES TWINGER La Famille à l'école	4 000 €
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE Apprentissage de la Langue Française	3 500 €
PLURIELLES Etape Numérique pour les apprenants en français	3 000 €
COORDINATION POUR PROMOUVOIR COMPÉTENCES ET VOLONTARIAT Formation linguistique à destination à destination de parents d'enfants scolarisés dans les REP-Stockfeld Solignac	9 500 €
ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE (STRASBOURG) Activités linguistiques ARES QPV Vauban septembre 2021-juin 2022	1 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **21 000 €** comme suit : sous la Fonction 520 – Nature 6574 – Activité AS01B – Programme 8003 dont le solde avant Conseil est de 148 765 €.
- d'attribuer au titre de la **Mission droits des femmes et égalité de genre**, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	MONTANT
ASSOCIATION PAR ENCHANEMENT Les femmes se prennent en main à Koenigshoffen	7 000 €
COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS GRAND EST Bien Etre et Forme	3 000 €
ATELIER NA Les Atelières : donner une place aux femmes dans l'espace public à l'Elsau	5 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **15 000 €** comme suit : sous la Fonction 524 – Nature 6574 – Activité DF00B – Programme 65 dont le solde avant Conseil est de 185 000 €.
- d'attribuer au titre de la **Mission Projet Digital**, la subvention suivante :

BENEFICIAIRE	MONTANT
PLURIELLES Etape Numérique pour les apprenants en français	4 000 €

- d'imputer le montant ci-dessus comme suit : sous la fonction 90, nature 6574, activité DU06A, programme 8099 dont le solde avant Conseil est de 90 000 €.
- d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et Territoires, Mission Ville en transition-Parc naturel urbain**, la subvention suivante :

BENEFICIAIRE	MONTANT
ECO QUARTIER STRASBOURG Elèves et parents : des citoyens mobilisés dans la transformation de l'Elsau !	6 000 €

- d'imputer le montant ci-dessus comme suit : sous la Fonction 820 – Nature 6574 – Activité AD00A dont le solde avant Conseil est de 1 000 € sous réserve d'abondement au budget supplémentaire.
- d'attribuer au titre du **Service Évènements**, la subvention suivante :

BENEFICIAIRE	MONTANT
MISTRAL EST Subvention de fonctionnement (dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs)	9 000 €

- d'imputer le montant ci-dessus comme suit : Fonction 33, Nature 6574 - Activité PC02B - Programme 8038 dont le solde avant Conseil est de 20 941 €.
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

Mme Mayima ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

60 Renouvellement et signature du Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés avec l'Etat.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la signature du Contrat Territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés pour un montant de 300 000 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer le contrat afférent à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité en début de séance

61 Dispositif d'accueil de volontaires en service civique au sein de la ville de Strasbourg : renouvellement de la dynamique et de l'agrément.

Le Conseil, vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré :

- renouvelle son ambition en matière d'accueil tant du point de vue des effectifs visés que du sens donné à la présence dans les services de ces jeunes engagé-es,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à effectuer tout acte découlant de l'engagement des jeunes volontaires en Service Civique à la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

62 Attribution de subventions en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions suivantes :
 - 40 000 € au Mouvement Français du Planning Familial,
 - 37 000 € au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF),
 - 26 500 € au Mouvement du Nid, délégation Bas-Rhin,
 - 9 000 € à Plurielles,
 - 2 500 € à Ru'elles,
 - 1 000 € à Osez le féminisme ! 67,
- décide d'imputer ces subventions d'un montant de 116 000 € au compte DF00B – 6574 – 524, programme 8029 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 185 000 €
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

63 Contribution de la Ville au Fonds de Solidarité Logement de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - d'allouer à la Caisse d'allocations familiales, une contribution de 50 000 € destinée au Fonds de solidarité logement,
 - d'imputer cette dépense sur le compte AS10B – 65738 – 510 – prog. 8002 dont le disponible avant le présent Conseil est de 50 000 € ;
- autorise la Maire ou son-a représentant-e à signer la convention y afférente.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

64 Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1. Chambre régionale du surendettement social - CRESUS	30 000,00 €
2. Union départementale des associations familiales - UDAF	10 000,00 €
3. Ithaque	7 000,00 €
4. Comité d'action sociale en faveur des populations issues de l'immigration	4 000,00 €
5. Au coude à coude	3 000,00 €
6. La nouvelle lune	2 000,00 €
7. Banque alimentaire du Bas-Rhin pour la lutte contre la faim	85 342,00 €
8. Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation - établissement Gala – ARSEA-GALA	32 000,00 €
9. Restaurants du coeur - Les relais du coeur du Bas-Rhin	25 804,00 €
10. Fédération du secours populaire français du département du Bas-Rhin	25 000,00 €
11. Centre social protestant	13 000,00 €
12. Fondation Vincent de Paul - Escale saint-Vincent	12 300,00 €
13. Croix rouge française - Conseil départemental du Bas-Rhin	6 000,00 €
14. Plate-forme de solidarité de Strasbourg Neudorf	3 500,00 €
15. Ordre de Malte France	2 000,00 €
16. Communauté clair de terre	14 400,00 €
17. Aide et union aux blessés de l'existence - AUBE	5 000,00 €

18. Vue (d') ensemble	3 000,00 €
19. Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation - ARSEA	2 000,00 €
20. Club des séniors de Koenigshoffen	1 000,00 €
21. Recherches et études systémiques sur les communications institutionnelles et familiales - RESCIF	20 000,00 €
22. SOS aide aux habitants	10 000,00 €
23. Maison des adolescents – Brik'Ecole	30 000,00 €

- d'imputer les subventions 1 à 5 d'un montant total de 54 000 € au compte AS01B – 520 – prog. 8003 dont le disponible avant le présent conseil est de 148 565 €
 - d'imputer la subvention 6 d'un montant total de 2 000 € au compte AS00B – 40 – prog. 8031 – 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 56 000 €
 - d'imputer la subvention 8 d'un montant total de 32 000 € au compte AS00B – 520 – prog. 8078 – 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 58 189 € avant le présent conseil
 - d'imputer la subvention 9 d'un montant total de 25 804 € au compte AS10 – 523 – prog. 7002 – 20421 dont le disponible avant le présent conseil est de 198 482 €
 - d'imputer la subvention 7 puis 10 à 15 d'un montant total de 147 142 € au compte AS10A – 523 – prog. 8078 – 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 596 206 €
 - d'imputer les subventions 16 à 20 d'un montant total de 25 400 € au compte AS05L – 61 – prog. 8010 – 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 73 690 €
 - d'imputer les subventions 21 et 22 d'un montant total de 30 000 € au compte AS11B – 522 – prog. 8079 – 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 30 000 €,
 - d'imputer la subvention 23 d'un montant de 30 000 € au compte AS00B-422-8013-6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 347 390 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions afférentes.

M. Dubois ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

65 Attribution de subventions aux associations socioculturelles et de soutien à la jeunesse.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1. Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (AROEVEN)	7 440 €
2. Comité régional Fédération Sportive et Culturelle de France du Grand Est (FSCF)	400 €

3. Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs (AFOCAL)	2 160 €
4. Association territoriale grand est des CEMEA (CEMEA)	1 520 €
5. Association du centre social et culturel Victor Schoelcher	96 700 €
6. Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin - CDAFAL	122 000 €
7. Centre socio culturel de la Robertsau l'Escale	56 958 €
8. Centre socio culturel de la Robertsau l'Escale	32 350 €
9. Ophea	100 000 €
10. Association de la jeunesse ouvrière chrétienne du Bas-Rhin	2 000 €
11. Activ'Action	9 000 €
12. Association migration solidarité et échanges pour le développement	10 000 €
13. Association populaire joie et santé Koenigshoffen	12 000 €

- d'imputer les subventions 1 à 7 et 10 à 13 d'un montant de 320 178 € au compte AS00B – 6574 – 422 – prog. 8013 dont le disponible avant le présent Conseil est de 429 844 €,
- d'imputer les subventions 8 à 9 d'un montant de 132 350 € au compte AS00 – 20421 – 520 – prog. 7017 dont le disponible avant le présent Conseil est de 231 372 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions y afférentes.

Mme Mayima ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

INTERPELLATION

66 Interpellation de Pierre JAKUBOWICZ : Face à l'abandon du quartier Gare, des habitants révoltés et épuisés.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

RESOLUTIONS

67 Résolution municipale présentée par Pierre JAKUBOWICZ et Rebecca BREITMAN : Hommage solennel et républicain à Samuel PATY et Sarah HALIMI.

La Commission de dénomination des rues a entériné cet été la nomination du parvis du Palais

de Justice au nom de Gisèle Halimi. Cette dénomination, hautement symbolique pour une femme de droit, avocate, militante de la cause des femmes, a été votée ce 20 septembre par le Conseil municipal. C'est l'honneur d'une grande ville de rendre hommage aux femmes et aux hommes de la République.

« Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir », c'est pourquoi rendre hommage solennellement à Samuel PATY et Sarah HALIMI est primordial pour la ville de Strasbourg. Victimes de la même haine aveugle, la République leur doit une dette immense, ainsi qu'à leurs familles. En période de procès des attentats du 13 novembre, la mémoire doit être l'outil de la réconciliation, pour perpétuer le souvenir et rassembler autour des valeurs de la République.

Il y a presque un an, le 16 octobre 2020, le professeur d'Histoire-géographie Samuel PATY, un héros ordinaire de la République, a été assassiné pour avoir enseigné la liberté d'expression, victime du terrorisme islamiste. Pour rendre l'hommage républicain qu'il mérite, la ville de Strasbourg s'associera à l'hommage national rendu à Samuel PATY.

Il y a près de cinq ans, Sarah HALIMI, directrice de crèche retraitée, est assassinée parce que juive, victime d'un meurtre antisémite atroce.

Un professeur, une directrice de crèche. Deux destins français, qui ont consacré leur vie à l'éducation des jeunes de notre pays, à transmettre le savoir, les valeurs de notre République, la liberté et la fraternité, face à l'obscurantisme. La République leur doit tant. Leur rendre hommage n'est que justice.

En mémoire de Sarah HALIMI, victime de l'antisémitisme et de Samuel PATY, victime du terrorisme, le Conseil municipal souhaite leur rendre hommage en proposant à la commission de dénomination des rues et des écoles de nommer une rue Sarah HALIMI et une école Samuel PATY.

<p>Adopté. Pour : 45 + 6 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)</p>
--

68 Résolution municipale présentée par Pierre JAKUBOWICZ : Raviver la flamme de la mémoire et de la citoyenneté à Strasbourg.

Au cours des dernières semaines nous avons vu se multiplier avec horreur les références indécentes à la Shoah et à la Seconde Guerre mondiale. Ce détournement, cette profanation de la mémoire, cette banalisation du mal absolu, montrent à quel point la transmission des leçons de l'Histoire et de la citoyenneté reste plus que jamais l'une de nos plus ardues obligations. Dans le même temps les cérémonies réunissent de moins en moins de participants.

Les événements sont nombreux, le public rare et habitué. Nous devons toucher plus largement et aller à la rencontre des publics éloignés de la mémoire et de la citoyenneté.

Nous ne pouvons seuls relever ces défis mais, élus de la République, nous devons prendre toute notre part à l'œuvre collective d'information, de sensibilisation et de transmission à

travers des actions de proximité très concrètes. **La ville de Strasbourg adopte ainsi ce plan d'action en faveur de la Mémoire :**

- Communication, par la ville de Strasbourg, auprès des habitants, d'informations relatives aux cérémonies et événements mémoriels et citoyens, avant et après leur tenue ;
- Développement d'ateliers dédiés à la citoyenneté et de sensibilisation à la mémoire dans le cadre du temps périscolaire pour les classes de CM1 et CM2 ;
- Encourager la participation systématique de classes des Ecoles (CM1 et CM2), des Collèges et des Lycées de Strasbourg aux cérémonies ;
- Recrutement par la ville de Strasbourg de postes en Service Civique pour accompagner les enseignants dans la préparation de la participation aux cérémonies et pour favoriser et développer la participation de classes de collège et lycée de l'ensemble des quartiers de Strasbourg au Concours national de la résistance et de la déportation, en lien avec les autres collectivités territoriales ;
- Désignation, en lien avec les associations, les centre socio-culturels, les clubs sportifs, d'Ambassadeurs de la Citoyenneté pour des interventions en milieu scolaire sur les valeurs du vivre ensemble, de la République, de la tolérance ;
- En lien avec les associations et le Rectorat, travail sur la création d'un kit pédagogique et d'une plateforme en ligne regroupant en libre accès des contenus utiles au travail de mémoire et à la diffusion de la citoyenneté ;
- Développement de contenus adaptés aux jeunes publics et aux réseaux et vecteurs de communication qu'ils utilisent, en lien avec des artistes, associations et acteurs du numérique ;
- Travail avec la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI), le Conseil de l'Europe et les institutions européennes sur les enjeux de la mémoire et de la citoyenneté européennes partagées ;
- Organiser des ateliers de sensibilisation et de transmission aux parents.

Nous devons à ceux qui sont morts, à ceux qui ont survécu et portent les morsures de l'Histoire dans leur chair, à nos enfants et aux générations futures de ne jamais laisser le terrain libre à l'oubli et à l'amnésie. Strasbourg, Capitale européenne, par son Histoire et sa vocation, doit mener ce combat aux avant-postes !

Il est proposé de travailler, approfondir et adapter ces propositions avec les associations, acteurs académiques, interreligieux et partenaires institutionnels pour permettre leur mise en œuvre opérationnelle.

<p>Adopté. Pour : 51 + 1 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)</p>
--

Question d'actualité de M. VETTER : Mécontentement des habitants de la rue Bussière et de nombreux Robertsauviens quant au permis de construire accordé en lieu et place de l'espace boisé de la rue.

La séance est levée à 21h.

Jeanne BARSEGHIAN



Annexes au compte-rendu sommaire :

- le texte de l'interpellation et sa réponse,
- le détail des votes électroniques,
- les annexes au point 24 : « Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois »,
- l'annexe au point 25 : « Avis sur les emplois Ville ».

Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du lundi 20 septembre 2021

Interpellation

Bettie MORIN

Secrétariat général

66 Interpellation de Pierre JAKUBOWICZ : Face à l'abandon du quartier Gare, des habitants révoltés et épuisés.

M. Jakubowicz :

Madame la Maire,

Le quartier Gare est un quartier cosmopolite, aux fonctions sociales riches : point d'entrée de la ville par le train, quartier à la vie culturelle débordante à deux pas de la Laiterie, quartier de vie, où se retrouvent les amis dans les bars, quartier qui accueille l'ENA, ou encore le Musée d'Art Moderne. Oui, un beau quartier, un quartier emblématique de ces contrastes qui font la richesse et la beauté de Strasbourg, un exemple de mixité sociale, mais qui depuis plus d'un an et demi est en train de sombrer petit à petit.

Il a fallu une multiplication des témoignages des habitants et les alertes de l'opposition pour bousculer l'indifférence des élus de votre majorité et exhumer les appels à l'aide des citoyens de leurs pourriels (sic, citation parue dans la presse). Les signaux d'alerte ont pourtant été nombreux depuis le début de la crise du Covid : la fermeture des bars pour raison sanitaire a vidé les rues et laissé place à d'autres activités. Les nuisances et les situations illicites ne font que croître, sans réaction de la municipalité, malgré les interpellations citoyennes.

Je me suis rendu sur place à plusieurs reprises à la demande des habitants afin de constater in situ les nombreuses difficultés auxquelles ils font face depuis plusieurs mois et qui ne cessent de s'accroître semaine après semaine. Dès avril, je vous ai écrit pour vous demander de coordonner, en personne, la réponse publique à l'accaparement de l'espace et de la tranquillité par des délinquants. Accompagné par des habitants, j'ai constaté ce changement au quartier Gare : les trafics se font aujourd'hui en plein jour, au milieu des carrefours ; les voitures de location immatriculées à l'étranger s'embouteillent et se garent sur les trottoirs, sur les pistes cyclables, stationnent, moteur allumé, à proximité des points de deal et des activités illicites dans certains commerces. Je n'ai pu que voir par moi-même l'ampleur du stationnement sauvage, du sentiment d'impunité qui conduit à constater en plein jour des trafics de drogue ou de la vente à la sauvette, les regroupements sur l'espace public avec les tensions et nuisances qu'ils engendrent. Les menaces envers les habitants, les dégradations d'équipements sont également à déplorer et ne font que renforcer l'insécurité subie par les riverains. La consommation d'alcool sur la voie publique, devenue un urinoir à ciel ouvert à certains endroits, se rajoute aux déchets jetés sur la voirie, faisant de l'espace public un dépotoir absolument indigne.

Ce quartier glisse lentement, dépérit, au point que de nombreux habitants souhaitent désormais le quitter, ce qui ne ferait qu'empirer la situation. Les infractions sont nombreuses, elles sont visibles, elles donnent l'impression d'une zone de non-droit où la puissance publique n'assurerait pas le respect de la loi et des règles d'intérêt général indispensables pour garantir la sécurité, la tranquillité et la dignité des habitants du quartier.

Malgré les sollicitations diverses et variées, malgré les apostrophes, les mails, les courriers, les articles de presse, la situation ne bouge pas ou alors trop lentement face à

l'ampleur des défis. Des promesses, des réponses en attente. Pas de calendrier précis. Des aménagements provisoires sont en cours depuis le début de la semaine mais là aussi le provisoire ne pourra durer.

De plus, la zone de tension se développe et déborde désormais l'Ill et plusieurs habitants et commerçants nous alertent sur les tensions qui émergent Place Saint Pierre-le-Vieux.

Une plus grande présence de la police municipale avait été promise. Qu'en est-il ? Quelles démarches partagées avez-vous entreprises avec les services de l'Etat ?

Face notamment au stationnement sauvage, de nouveaux aménagements de la voirie ont été promis aux habitants. Depuis le début de la semaine des blocs de béton ont commencé à être installés dans la rue, ils produisent un début d'effet sur le stationnement sauvage mais à l'inverse ont l'effet corolaire de permettre des zones de rassemblement aussi sur les plots en béton qui du coup deviennent des lieux de squat et qui montrent bien que les solutions provisoires ne suffiront pas.

Les promesses sans lendemain ne sont plus possibles. Qu'allez-vous entreprendre pour rendre à ce quartier et à ses habitants ? Rendre leur dignité aux habitants ? Quels moyens humains et matériels seront déployés pour apporter une réponse à la hauteur de cette situation ? Et selon quel calendrier ? Allez-vous assumer votre rôle pour que les habitants sortent du parcours du combattant qui ne cesse de les faire aller d'un élu à l'autre selon la problématique qu'ils rencontrent.

Faute de conseil de quartier, les citoyens n'ont que la boîte mail de l'élue de quartier pour s'exprimer. La démocratie locale n'est pas un joujou qui ne sert qu'à « montrer sa frimousse », elle est aussi un outil essentiel de politique publique qui sert à prendre le pouls d'un quartier pour identifier les problèmes avec les habitants et construire avec eux les solutions en temps réel. Aujourd'hui, ils sont livrés à eux-mêmes souvent, sans solution ou réel soutien face à ce qui devient un enfer à vivre au quotidien. Nous vous demandons la mise en place d'urgence d'une commission extra-municipale présidée par vous, Madame la Maire en personne, composée des élus concernés, des représentants des habitants et des services de l'Etat nécessaire pour mener une action publique d'urgence face à une situation d'urgence.

Je vous remercie.

Réponse :

Mme Dreyssé :

Madame la Maire, mes chers-ères collègues, mon très cher collègue.

Nous avons bien entendu votre interpellation et nous pouvons faire le constat que vous passez manifestement beaucoup de temps dans le quartier de la Gare. Je salue votre constance autant que votre souci de vouloir rendre compte du fruit de ce temps passé dans ce secteur et votre louable intention de partager avec nous l'analyse de terrain que vous en tirez en votre qualité d'élue de notre Ville.

J'espère toutefois que ce quartier n'est pas devenu pour vous un sujet de fixation qui occuperait tout votre temps libre mais on peut s'interroger là-dessus au regard du nombre d'interpellations que vous avez déjà portées dans ce conseil municipal depuis un an sur le même sujet.

Hélas, je suis amenée à vous exprimer mon inquiétude sur votre discernement car j'entrevois dans votre approche quelques amalgames glissants et des raccourcis destructeurs. Au lieu de poser les problématiques d'un territoire et de relever les limites de l'action éventuellement municipale - pourquoi pas -, ou même d'esquisser des réponses d'amélioration, vos propos s'emploient plutôt à dramatiser et à stigmatiser tout un quartier et ses milliers d'habitants qui ne peuvent se retrouver dans votre discours mais pourraient en souffrir.

A vous lire, le quartier de la Gare serait devenu le Far West, un coupe gorge, une zone de non-droit déjà bien installée. Le quartier de la Gare, dites-vous ! Mais de quoi parlez-vous ? De quoi parlons-nous ? Et de quelles réalités territoriales ? Soyons sérieux et remettons les choses en perspective.

Monsieur le Conseiller, vous ne voyez ce quartier-Gare, vous le présentez après une brève introduction avec laquelle je peux être d'accord, vous le présentez en le regardant par le prisme d'une loupe, méga grossissante et vous faites une super focale sur un tout petit secteur d'un bout de quartier de la Gare qui concerne peut-être deux ou trois rues. C'est vrai, là on y retrouve des réalités propres à tout quartier vivant, foisonnant, bouillonnant qui peuvent générer des nuisances, des incivilités, des troubles au vivre-ensemble, des activités pas toujours licites et d'ailleurs ces éléments-là sont souvent familiers des abords immédiats de toutes gares de grandes villes avec ses lieux de convergence, de passages, de rencontres et tous ses aléas les meilleurs et les moins bons, il est exact. Et c'est bien pour cela que nous sommes en lien constant avec la police nationale sur ces questions et au besoin ma collègue Nadia Zourgui répondra plus précisément, sur ce point en particulier elle pourra parler de l'activité forte de la police municipale qui est toujours présente très quotidiennement et cela sans avoir relâché son activité depuis des mois et des mois.

Cette zone que vous dites de non-droit est le berceau de très nombreuses verbalisations par beaucoup de centaines, pour les infractions au stationnement, les nuisances sonores, les occupations illicites, les pratiques commerciales non-conformes, les violences, l'ivresse manifeste. Est-ce vraiment cela une zone de non-droit ?

Quoiqu'il en soit, nous, les élus, les services, les habitants, les acteurs nombreux concernés, nous continuons à œuvrer pour que ce secteur retrouve une certaine tranquillité et que le vivre-ensemble dans ce secteur puisse aussi s'exercer et nous cherchons ensemble les meilleures avancées, nous ne lâcherons rien.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que des aménagements tactiques viennent d'être réalisés, vous l'avez évoqué, pour redessiner les usages de l'espace public de ce bout de quartier et mettre au clair le statut piétonnier de la Petite rue de la Course en apaisant les flux vélos et motorisés qui la traversent, évidemment en amont d'une restructuration plus globale de tout le secteur qui devra être repensé à l'aune des projets à venir.

Face à la caricature qui nous a été faite de ce quartier populaire en introduction de cet échange, j'aimerais rétablir quelques vérités et vous y opposer la réalité d'un quartier

riche de ses diversités, de ses lieux de restauration, de ses lieux de culture, son patrimoine, avec ses associations, ses habitants, ses activités commerciales et économiques nombreuses et aussi ses habitants, en particulier sa jeunesse qui est en plein devenir dans ce secteur.

Je pourrais reprendre, je vous l'ai dit, à mon compte votre introduction qui parle de ce quartier cosmopolite, aux fonctions sociales riches, culturelles, vous citer l'ENA, le musée d'art moderne, etc : un exemple de mixité social dites-vous. Là-dessus on est d'accord car le quartier Gare, ce ne sont pas ces trois petites rues, cette focale que vous faites pendant toute votre interpellation. Le quartier Gare, il va des Halles au pont Pasteur, coïncé entre l'autoroute et les quais. Donc si on sort de cette focale, le quartier Gare ne correspond pas du tout à votre caricature. Et ce quartier est réellement attractif, vous l'avez dit, en mouvement, c'est vrai et il y fait bon vivre et on s'y emploie.

Quelques repères : autour de la place de la Gare et alentours, rappelons que ce sont des hôtels qui ont fait récemment peau neuve intégrale et n'hésitent pas à ambitionner de relever leur niveau de gammes et ce n'est pas fini. Ce sont aussi des commerces nouveaux depuis deux ans qui ont revitalisé le tissu commercial, de nouvelles crèches, une coopérative alimentaire, prochainement un nouveau restaurant, un magasin de réparation de vélos, l'implantation de bornes électriques, des reconstructions. Tout cela dans le secteur autour de vos deux-trois petite rues ! A cela s'ajoute toute la dynamique bien réelle et apaisée de l'ensemble des commerces et artisans de proximité qui sont déjà bien implantés depuis de nombreuses années, tout comme le marché bi-hebdomadaire.

Le quartier, c'est aussi des projets plus proches de ses habitants, c'est par exemple le projet d'année de l'école Sainte-Aurélie : toute l'année ils ont travaillé sur un projet ouvert sur le quartier, qui s'est terminé par une exposition permanente mais évolutive que vous verrez évoluer dans les mois qui viennent, elle est place Sainte-Aurélie, dans l'espace public, avec une ambition aussi, c'est de se réapproprier les abords de l'école autant pour les familles que pour les enfants et faire émerger une réflexion d'une école du dehors. Cette école du dehors est d'ailleurs déjà en œuvre à l'école Scheppler à l'autre bout du quartier, en y associant les parents.

Le quartier, ce sont aussi des centaines de citoyens impliqués, je donnerais en exemple récent, le diagnostic d'usage dans l'espace public du quartier et l'élaboration de mesures correctes, il y en a eu plus de 500 propositions, réalisées par l'association des habitants du quartier et soumises au débat dans le cadre de la dynamique des ateliers citoyens d'avant l'été. Ce sera aussi très prochainement sur proposition d'habitants toujours lors de l'assemblée de quartier de juillet de cette année, une déambulation de nuit avec les habitants pour améliorer l'éclairage public, avec les habitants et les services bien évidemment.

Vous voyez les initiatives émergent et elles ne sont pas près de s'arrêter. Je pourrais continuer avec la végétalisation, les centres socioculturels sur la partie ouest du quartier, qui commencent à prendre de l'ampleur, l'extension du tram et du BHNS qui arrive, le secteur culturel de la Laiterie qui bouillonne de projets, un QPV qui aménage et accompagne ses habitants qui sont, c'est vrai, dans une certaine précarité. Tout cela, ce sont quelques exemples, et je n'en dirais pas plus.

Mais cela se fait dans un immense travail transversal d'acteurs, disons-le clairement, souvent à bas bruit, sans tambour, ni trompette. Parfois comme dirait Roland Ries, en temps masqué. Et ce travail a une ambition, c'est de mettre en cohérence et en complémentarité l'ensemble des ingrédients qui composent la réalité d'un territoire. C'est une dynamique de travail où selon les sujets et les lieux se retrouve partie prenante tous les acteurs concernés dont la Ville avec ses services et ses élus de territoire mais pas que. Tous les élus concernés sont toujours présents pour précisément veiller et continuer à développer dans le quartier Gare où vivre bien n'est pas un bas mot et où la dignité des habitants n'est pas entamée, quoi que vous en disiez !

Merci.

Cette réponse est suivie d'un échange.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

Détails des votes électroniques

Bettie MORIN
Secrétariat général
Service des assemblées

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 1 à l'ordre du jour :

Affectation du résultat de l'exercice 2020 pour le budget de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 52 voix

+ 1 voix pour Madame Dupressoir qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 10 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Affectation du résultat de l'exercice 2020 pour le budget de la ville de Strasbourg.





Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 3 à l'ordre du jour :

Budget supplémentaire de l'Œuvre Notre-Dame.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 53 voix

+ 1 voix pour Madame Geissmann qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 5 voix

NB : Madame Zorn ainsi que Messieurs Jakubowicz, Matt et Mangin (ce dernier ayant la procuration de Madame Meyer) se sont trompés : ils souhaitaient voter POUR.

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Budget supplémentaire de l'Œuvre Notre-Dame.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

JAKUBOWICZ Pierre, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, ZORN Caroline

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 4 à l'ordre du jour :

Mise en œuvre du Budget participatif de la saison 2.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 51 voix

+ 3 voix pour Madame Ben Annou et Messieurs Schoepff et Koussa qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 10 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Mise en œuvre du Budget participatif de la saison 2.

Pour

51

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

10

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 5 à l'ordre du jour :

Pour un espace public mieux partagé : une nouvelle stratégie pour la politique du stationnement à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 44 voix

+ 2 voix pour Madame Ouldji et Monsieur Drici qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 16 voix

+ 2 voix pour Monsieur Mangin, ainsi que Madame Meyer pour qui il avait la procuration, qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour un espace public mieux partagé : une nouvelle stratégie pour la politique du stationnement à Strasbourg.

Pour

44

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

16

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, KOUSSA Salah, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Abstention

0

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 6 à l'ordre du jour :

Adapter l'espace public aux enjeux climatiques et des mobilités actives dans trois secteurs de la ville de Strasbourg – Neustadt, Montagne-Verte, Neudorf – en concertation avec le public.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLÉES

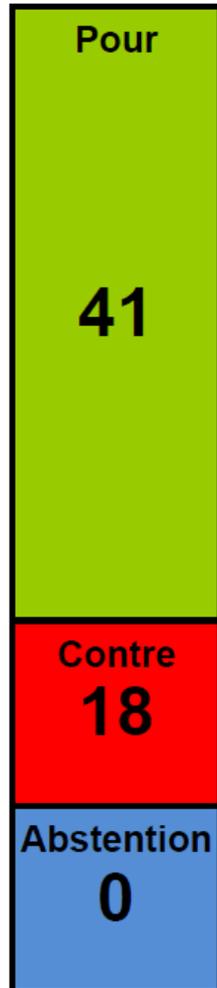
Pour : 41 voix

+ 4 voix pour Mesdames Tisserand et Ouldji et Messieurs Herry et Drici qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 18 voix

Abstention : 0 voix

Adapter l'espace public aux enjeux climatiques et des mobilités actives dans trois secteurs de la ville de Strasbourg - Neustadt, Montagne-Verte, Neudorf - en concertation avec le public.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, KOUSSA Salah, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Prolongement de la ligne G du BHNS de la place de la Gare jusqu'au pont du Danube - Bouclage Sud : Arrt du bilan de la concertation publique, approbation du programme de travaux et poursuite des tudes - Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L5211-57 du CGCT.

Pour

55

Contre

0

Abstention

0

ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 8 à l'ordre du jour :

Gestion des Réserves naturelles nationales.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix

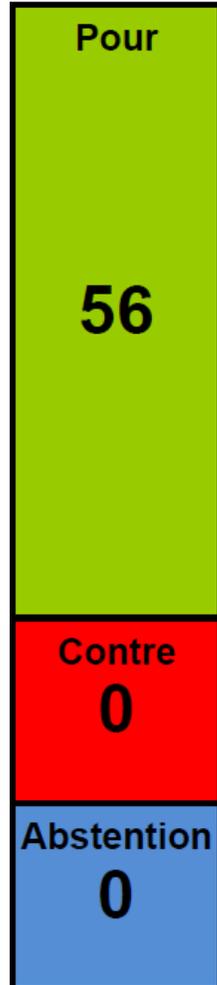
+ 1 voix pour Monsieur Koussa qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

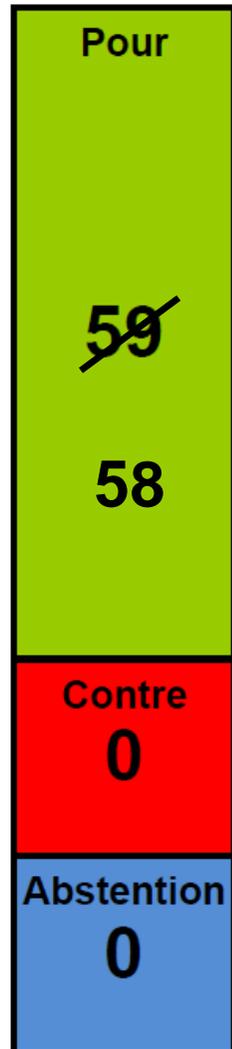
SERVICE DES ASSEMBLEES

Gestion des Réserves naturelles nationales.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

15 rue des Juifs - Mise à disposition du 4ème étage à titre gratuit au profit des associations La Maison du Judaïsme rhénan, les Routes du Judaïsme rhénan, la Société d'Histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine¹, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

¹ Rectificatif : Mme Trautmann n'a pas assisté, ni participé au vote.

Avis sur les emplois Ville.

Pour

47

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

15

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 26 à l'ordre du jour :

Modalités de prise en charge des frais de garde et d'assistance engagés par les élus-es municipaux-ales.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 44 voix

+ 1 voix pour Madame Turan qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 6 voix

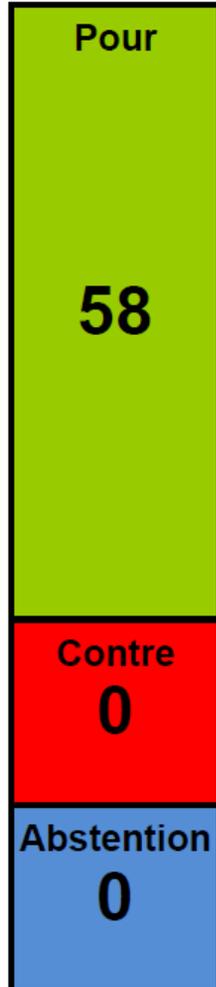
Abstention : 8 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Modalités de prise en charge des frais de garde et d'assistance engagés par les élus-es municipaux-ales.



Préconisations de la mission sur l'avenir de l'Opéra national du Rhin.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliia, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 44 à l'ordre du jour :

Versement de subventions aux associations sportives strasbourgeoises.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 58 voix

+ 1 voix pour Monsieur Oehler qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Versement de subventions aux associations sportives strasbourgeoises.

Pour 58
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 52 à l'ordre du jour :

Labellisation « Projet Alimentaire Territorial » et lancement de la stratégie alimentaire territoriale.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 58 voix

+ 2 voix pour Messieurs Libsig et Koussa qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Labellisation "Projet Alimentaire Territorial" et lancement de la stratégie alimentaire territoriale.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 57 à l'ordre du jour :

Délibération constitutive de l'Agora Strasbourg Capitale européenne en comité consultatif.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix

+ 2 voix pour Messieurs Oehler et Koussa qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Délibération constitutive de l'Agora Strasbourg Capitale européenne en comité consultatif.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 67 à l'ordre du jour :

Résolution municipale présentée par Pierre JAKUBOWICZ et Rebecca BREITMAN : Hommage solennel et républicain à Samuel PATY et Sarah HALIMI.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour : 45 voix

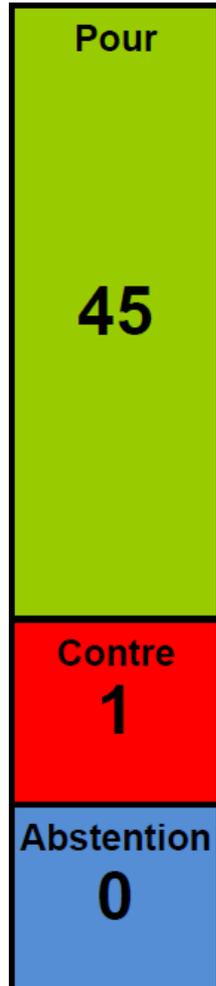
+ 6 voix pour Mesdames Brolly et Henry ainsi que Messieurs Maurer, Steffen, Polesi et Koussa qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 1 voix

NB: Monsieur Ozenne s'est trompé : il souhaitait voter POUR.

Abstention : 0 voix

Résolution municipale présentée par Pierre JAKUBOWICZ et Rebecca BREITMAN : Hommage solennel et républicain à Samuel PATY et Sarah HALIMI.



ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

OZENNE Pierre

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 68 à l'ordre du jour :

Résolution municipale présentée par Pierre JAKUBOWICZ : Raviver la flamme de la mémoire et de la citoyenneté à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 51 voix

+ 1 voix pour Monsieur Oehler qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résolution municipale présentée par Pierre JAKUBOWICZ : Raviver la flamme de la mémoire et de la citoyenneté à Strasbourg.



ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Annexe 1 à la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021 relative à la suppression d'emplois

Point 24 : Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	1 agent d'entretien des écoles	Assurer l'entretien et le nettoyage des locaux scolaires.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emploi soumise au CT du 15/09/21.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	1 agent d'accueil	Assurer l'accueil physique et téléphonique de la Maison de l'enfance. Assurer la gestion des salles et des espaces de la structure. Assurer le secrétariat.	Temps complet	Adjoint administratif	Adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe	Suppression d'emploi soumise au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 assistant du conservateur	Assister un conservateur. Assurer son secrétariat (accueil, frappe, classement, gestion d'agenda). Prendre en charge des dossiers particuliers ou missions spécifiques.	Temps complet	Rédacteur ou assistant de conservation du patrimoine	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe	Suppression d'emploi soumise au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 taxidermiste	Préparer les animaux morts en leur rendant l'apparence de la vie afin de les conserver et de les présenter au public.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	Suppression d'emploi soumise au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Action Culturelle	1 chargé de projet médiation numérique et territoires	Créer et mettre en œuvre une offre de médiation adaptée. Définir, coordonner et mettre en œuvre avec les partenaires un programme d'actions sur les territoires.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Suppression d'emploi soumise au CT du 15/09/21.

Annexe 2 à la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021 relative à la création d'emplois permanents

Point 24 : Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Inscriptions et scolarité	1 agent d'accueil	Accueillir, renseigner et orienter le public. Accompagner les usagers dans leurs démarches. Classer et archiver les dossiers d'inscription.	Temps complet	Adjoint administratif	Adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	1 responsable ressources humaines	Animer et coordonner, en lien avec la DRH et la direction, les actions liées à la gestion des ressources humaines. Assurer l'interface entre le service, les agents et la direction.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Création dans le cadre de la réorganisation du service soumise au CT du 06/07/21.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	1 accueillant petite enfance	Participer à l'organisation des activités des enfants accueillis et leur assurer la sécurité physique et affective, en relation avec l'équipe éducative et les parents.	Temps complet	Auxiliaire de puériculture ou agent spécialisé des écoles maternelles ou agent social	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à 1ère classe ASEM principal de 2ème classe à 1ère classe Agent social à agent social principal de 1ère classe	Création dans le cadre de la réorganisation du service soumise au CT du 06/07/21.
Direction de la Culture	Musées	1 responsable du département accueil surveillance vente	Encadrer et animer le département. Définir et superviser la mise en œuvre du dispositif d'accueil et de surveillance. Optimiser le fonctionnement des boutiques.	Temps complet	Attaché ou attaché de conservation du patrimoine	Attaché à attaché principal Attaché de conservation à attaché principal de conservation	Création dans le cadre de la réorganisation des Musées soumise au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 responsable référent des caisses	Encadrer les équipes. Veiller à la bonne application des règles de la régie. Assurer les relations avec les régisseurs. Contribuer à l'animation de la politique de vente des boutiques des musées.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création dans le cadre de la réorganisation des Musées soumise au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 technicien d'entretien des collections	Assurer la préservation, la conservation, le conditionnement et la présentation des collections. Participer à l'évaluation de leur état sanitaire.	Temps complet	Technicien	Technicien à technicien principal de 1ère classe	Création dans le cadre de la réorganisation des Musées soumise au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 restaurateur Naturalia	Garantir et effectuer la conservation préventive et curative des spécimens de l'établissement.	Temps complet	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation à attaché principal de conservation	Création dans le cadre de la réorganisation des Musées soumise au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Action culturelle	1 chargé de mission programmation culturelle	Piloter et coordonner la programmation culturelle portée par le service. Assurer le suivi administratif et financier. Assurer l'interface avec le artistes et les régisseurs techniques. Apporter soutien et conseil.	Temps complet	Attaché ou attaché de conservation du patrimoine	Attaché à attaché principal Attaché de conservation à attaché principal de conservation	

Annexe 3 à la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021 relative à la transformation d'emplois permanents créés précédemment

Point 24 : Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
<i>Transformations suite à réorganisations présentées en CT</i>							
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	1 coordinateur des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	Coordonner et superviser les établissements pour en garantir le bon fonctionnement. Encadrer et accompagner les directeurs d'établissement. Piloter, coordonner et/ou suivre projets et actions.	Temps complet	Attaché ou cadre de santé ou conseiller socio-éducatif ou éducateur de jeunes enfants	Attaché à directeur Cadre de santé à cadre supérieur de santé Conseiller socio-éducatif à conseiller supérieur socio-éducatif Educateur de jeunes enfants à éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant coordinateur thématique "accueil 0-4 ans" et responsable RH calibré attaché à directeur, cadre de santé de 2ème classe à 1ère classe et conseiller socio-éducatif à conseiller supérieur socio-éducatif) suite au CT du 06/07/21.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	1 adjoint au chef de service - coordinateur des LAPE	Secondier et remplacer le chef de service en son absence. Coordonner et superviser les LAPE. Encadrer et accompagner les responsables. Piloter et/ou suivre projets et partenariats. Assurer le suivi des marchés.	Temps complet	Attaché ou conseiller socio-éducatif	Attaché à directeur Conseiller socio-éducatif à conseiller supérieur socio-éducatif	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant adjoint au chef du service calibré attaché à directeur) suite au CT du 06/07/21.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	1 directeur d'établissement - coordinateur de la Maison de l'enfance	Impulser, planifier et coordonner les activités de l'établissement en vue d'assurer l'accueil des enfants. Participer à la définition des orientations du service. Encadrer les équipes placées sous sa responsabilité. Assurer la coordination fonctionnelle de la Maison de l'enfance.	Temps complet	Cadre de santé ou éducateur de jeunes enfants ou infirmier en soins généraux	Cadre de santé de 2ème classe à cadre supérieur de santé Educateur de jeunes enfants à éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle Infirmier en soins généraux de classe normale à hors classe	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant directeur d'établissement) suite au CT du 06/07/21.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	1 agent de maintenance technique	Assurer la surveillance générale, l'entretien et la maintenance courante du bâtiment et des installations techniques.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Modification de la nature des fonctions suite au CT du 06/07/21.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	4 agents d'entretien et de restauration	Effectuer le nettoyage des structures petite enfance. Participer aux services des repas.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant aide-cuisine, lingère et agent d'entretien) suite au CT du 06/07/21.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	1 gestionnaire administratif	Participer à la gestion financière et comptable et à la gestion des achats. Participer à l'accueil téléphonique.	Temps complet	Adjoint administratif ou rédacteur	Adjoint administratif principal de 2ème classe à rédacteur	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant gestionnaire administratif et logistique) suite au CT du 06/07/21.
Direction de la Culture	Musées	3 responsables - référents d'équipe d'agents d'accueil et de surveillance	Coordonner et encadrer les responsables d'équipe de son pôle. Encadrer une équipe d'agents d'accueil et de surveillance. Veiller à la sécurité des biens et des personnes.	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe	Modification de la nature des fonctions et de la fourchette de grade (avant calibré adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à assistant de conservation) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	2 assistants scientifiques	Assister le conservateur pour la gestion quotidienne du musée, le suivi et la conservation préventive des collections et la mise en place des expositions. Effectuer des travaux administratifs.	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant magasinier calibré adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à 1ère classe pour l'un, secrétaire calibré adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe pour l'autre) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 responsable du Cabinet des estampes et des dessins	Conserver, mettre en valeur et enrichir les collections. Assurer la gestion administrative, financière et humaine de l'établissement. Développer, préparer et suivre des expositions.	Temps complet	Conservateur du patrimoine et des bibliothèques	Conservateur du patrimoine	Modification de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant attaché de conservation à attaché principal de conservation) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 photographe	Réaliser les prises de vues d'œuvres et documents en studio. Développer les films et tirer les négatifs. Enregistrer et classer les nouvelles prises de vues.	Temps complet	Technicien	Technicien à technicien principal de 1ère classe	Modification de la fourchette de grades (avant calibré technicien principal de 2ème classe à 1ère classe et assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe) suite au CT du 15/09/21.

Annexe 3 à la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021 relative à la transformation d'emplois permanents créés précédemment

Point 24 : Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de la Culture	Musées	1 responsable de la communication	Définir et coordonner la politique de communication des Musées. Elaborer les plans de communication et leurs budgets. Encadrer et animer l'équipe.	Temps complet	Attaché ou attaché de conservation du patrimoine	Attaché à attaché principal Attaché de conservation à attaché principal de conservation	Modification de la fourchette de grades (avant calibré attaché à attaché principal et attaché de conservation) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 assistant de communication multimedia	Participer à l'élaboration et à la mise en place d'actions de communication numérique.	Temps complet	Rédacteur ou assistant de conservation du patrimoine	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe	Modification de la fourchette de grades (avant calibré rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 assistant de communication	Participer à la mise en place et au suivi des actions de communication. Réaliser des documents et rédiger des communiqués et dossiers de presse.	Temps complet	Rédacteur ou assistant de conservation du patrimoine	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe	Modification de la fourchette de grades (avant calibré rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 régisseur	Gérer la régie des recettes et la régie d'avance. Assurer la comptabilité de la régie. Participer à la gestion des stocks des boutiques. Encadrer la régie. Contrôler l'action des mandataires.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant responsable finances calibré attaché à attaché principal) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 régisseur adjoint	Contribuer à la gestion de la régie des recettes et de la régie d'avance, et à la comptabilité de la régie. Participer à la gestion des stocks des boutiques. Assister le régisseur dans ses missions.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Modification de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant calibré adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 administrateur général	Assurer le pilotage stratégique des ressources. Encadrer l'équipe. Apporter conseil et expertise. Superviser l'équipe technique et décliner la politique de sûreté des œuvres.	Temps complet	Attaché ou administrateur	Attaché principal à directeur Administrateur	Modification de la fourchette de grades (avant calibré attaché à directeur et administrateur) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 responsable ressources humaines	Participer à la définition des objectifs RH et assurer la gestion des emplois et des compétences. Organiser et coordonner les activités RH. Encadrer une équipe.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant assistant RH calibré rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 assistant ressources humaines	Assister le responsable ressources humaines. Assurer la gestion administrative des agents en lien avec les services de la DRH.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant chargé de la coordination des agents d'accueil et de surveillance) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 responsable de la sûreté des biens et de la sécurité des personnes	Coordonner les aspects liés à la sûreté des collections et à la sécurité des personnes. Participer à l'établissement du plan de sauvegarde. Rédiger et participer à la mise en œuvre des procédures. Gérer les situations d'urgence. Sensibiliser les agents.	Temps complet	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation à attaché principal de conservation	Modification de la fourchette de grades (avant calibré attaché de conservation) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	3 électriciens	Réaliser des travaux dans le cadre de la présentation des collections, des expositions et de la maintenance. Assurer la régie technique.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Modification de la fourchette de grades (avant calibré adjoint technique à agent de maîtrise) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	3 menuisiers spécialisés des musées	Réaliser des travaux dans le cadre de la présentation des collections, des expositions et de la maintenance.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Modification de la fourchette de grades (avant calibré adjoint technique à agent de maîtrise) suite au CT du 15/09/21.

Annexe 3 à la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021 relative à la transformation d'emplois permanents créés précédemment

Point 24 : Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de la Culture	Musées	9 opérateurs techniques des musées	Assurer la réalisation et le suivi techniques des montages d'expositions, et les mouvements techniques des œuvres des collections. Effectuer des travaux de maintenance courante.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Modification de la fourchette de grades (avant calibré adjoint technique à agent de maîtrise) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	2 peintres spécialisés des musées	Réaliser des travaux dans le cadre de la présentation des collections, des expositions et de la maintenance.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Modification de la fourchette de grades (avant calibré adjoint technique à agent de maîtrise) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 serrurier spécialisé des musées	Réaliser des travaux dans le cadre de la présentation des collections, des expositions et de la maintenance.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Modification de la fourchette de grades (avant calibré adjoint technique à agent de maîtrise) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 assistant à la régie des collections	Assurer la gestion administrative des prêts des collections, des dons, des dépôts et des acquisitions.	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine ou rédacteur	Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant assistant du régisseur) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 régisseur adjoint des collections	Coordonner, aux plans physique, documentaire, administratif, juridique et financier, les mouvements internes et externes des collections.	Temps complet	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation à attaché principal de conservation	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant attaché à la régie des œuvres) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 responsable du département de la régie des collections et du pôle d'études et de conservation	Encadrer et animer le département. Assurer la responsabilité du Pôle d'études et de conservation des musées. Assurer la conservation préventive des collections. Piloter et superviser la gestion des collections.	Temps complet	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation à attaché principal de conservation	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant régisseur des œuvres et coordinateur des expositions pour les musées patrimoniaux) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	2 régisseurs des expositions	Contribuer aux activités de régie des expositions. Assurer la gestion et le suivi administratif, financier et technique des activités. Participer au montage et au démontage des expositions.	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine ou technicien	Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe Technicien à technicien principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant aide-logistique calibré adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe et assistant régisseur d'expositions calibré rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe et assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 adjoint au responsable du département éducatif et culturel des musées	Participer à la programmation et coordination des projets culturels et pédagogiques. Organiser et assurer la gestion administrative et financière. Coordonner le pôle de réservation et la régie. Développer le mécénat et les partenariats. Seconder et remplacer le responsable en son absence.	Temps complet	Attaché ou attaché de conservation du patrimoine	Attaché à attaché principal Attaché de conservation à attaché principal de conservation	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant assistant administratif calibré rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 responsable du département éducatif et culturel des musées	Encadrer et animer le département. Impulser, concevoir et coordonner événements, projets culturels et actions éducatives. Participer à la mise en place du programme culturel des musées. Assurer l'interface avec les différents partenaires.	Temps complet	Attaché de conservation du patrimoine ou conservateur du patrimoine et des bibliothèques	Attaché de conservation du patrimoine à conservateur en chef du patrimoine	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant responsable du service éducatif des musées) suite au CT du 15/09/21.
Direction de la Culture	Musées	1 assistant éditorial	Assurer le suivi éditorial, administratif et commercial des titres publiés par les éditions des musées de Strasbourg, Participer à la réalisation éditoriale des projets de catalogues et à la coordination d'une revue numérique. Contribuer à la promotion des titres.	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant assistant du chargé d'édition et de promotion) suite au CT du 15/09/21.

Transformations avec incidence financière à la hausse

Annexe 3 à la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021 relative à la transformation d'emplois permanents créés précédemment

Point 24 : Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction Solidarités, santé et jeunesse	Santé et autonomie	1 assistant de direction	Assurer le secrétariat (accueil, frappe, gestion d'agenda, classement). Préparer et suivre des dossiers spécifiques.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé, de la nature de fonctions et de la fourchette de grades (avant secrétaire-assistant calibré adjoint administratif principal de 2ème classe à rédacteur).
Transformations sans incidence financière							
Direction de la Culture	Conservatoire	1 chargé d'accueil	Accueillir, renseigner, orienter le public et les usagers de la Cité de la Musique et de la Danse.	Temps complet	Adjoint administratif	Adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant secrétaire).
Direction Urbanisme et territoires	Aménagement du territoire et projets urbains	1 chargé de mission "animal en ville"	Piloter et suivre projets et actions liés à la mission. Assurer l'interface avec les différents acteurs.	Temps complet	Attaché ou ingénieur	Attaché à attaché principal Ingénieur à ingénieur principal	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant chef de projet "place des animaux en ville" calibré attaché à attaché principal).
Direction Urbanisme et territoires	Police du bâtiment	1 chargé du suivi des immeubles menaçant ruine	Organiser les visites de contrôle et de suivi, et les tournées de contrôle préventif. Suivre les dossiers et mettre en œuvre les procédures concernant la mise en sécurité des IMR. Mettre à jour les bases de données.	Temps complet	Technicien	Technicien à technicien principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant instructeur droits des sols calibré technicien principal de 2ème classe à 1ère classe).

Annexe 1 à la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021 relative à la création d'emplois permanents

Point 25 : Avis sur les emplois Ville

Descriptif de l'emploi						Niveau du recrutement		Observations
Direction générale adjointe	Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Enfance et éducation	-	1 chargé d'études	Effectuer des travaux de recherche sur une thématique particulière.	Temps complet	Attaché	Attaché	Création d'un emploi de doctorant sur la Cité éducative dans le cadre du dispositif CIFRE-CRAPS, financé partiellement par l'ANRT.
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Enfance et éducation	Administration générale et ressources de la DEE	1 contrôleur de gestion - adjoint au chef de service	Concevoir et développer des outils de pilotage et d'aide à la décision. Réaliser des études et analyses. Assurer un contrôle de gestion. Seconder et remplacer le chef de service en son absence.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Enfance et éducation	Administration générale et ressources de la DEE	1 agent logistique	Assurer la logistique des équipements et effets d'habillements. Participer au recensement des besoins, à la préparation des commandes et à leur mise à disposition.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Enfance et éducation	Inscriptions et scolarité	1 travailleur social "instruction à domicile"	Réaliser les enquêtes sociales liées à l'instruction à domicile. Mener des actions partenariales et de suivi dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire. Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des familles et de protection de l'enfance.	Temps complet	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif à assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Enfance et éducation	Périscolaire et éducatif	1 infirmier périscolaire	Coordonner et animer le volet santé sur les temps péri- et extrascolaires. Analyser, adapter et suivre la mise en œuvre des projets d'accueil individualisés. Accompagner les équipes et les familles.	Temps complet	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux de classe normale à hors classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Enfance et éducation	Périscolaire et éducatif	3 adjoints au responsable périscolaire de site	Assister le responsable dans l'organisation et le fonctionnement des temps périscolaires. Participer à l'élaboration, à l'animation et à la mise en œuvre du projet pédagogique. Veiller à la sécurité et à la qualité de l'accueil de l'enfant. Accompagner et informer les parents. Remplacer le responsable en son absence.	Temps complet	Rédacteur ou animateur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Animateur à animateur principal de 1ère classe	Créations pour les sites Doré, Lezay/Guynemer, Niederau/Portalès, et Stoskopf.
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Culture	Musées	1 assistant RH	Assister le responsable ressources humaines. Assurer la gestion administrative des agents en lien avec les services de la DRH.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Population, élections et cultes	-	1 chef de projet « plan de services publics du quotidien »	Piloter la mise en œuvre stratégique et opérationnelle du projet. Assurer une animation transversale et veiller à la cohérence des actions. Développer les partenariats et une approche territoriale des besoins.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Population, élections et cultes	-	1 comptable	Participer à l'élaboration des documents budgétaires. Assurer le suivi du budget et les opérations comptables. Editer des tableaux de bord.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Population, élections et cultes	-	1 chef de projet informatique et numérique	Accompagner les projets de développement. Assurer la maintenance et la mise à niveau des applications. Mettre en place de nouveaux outils informatiques et numériques.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à Ingénieur principal	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Population, élections et cultes	Funéraire	2 agents de conservation des cimetières	Réaliser l'entretien général des sites (espaces verts, bâtiments...). Assurer l'accueil et la police des opérations funéraires. Réaliser des exhumations administratives.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	

Annexe 1 à la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021 relative à la création d'emplois permanents

Point 25 : Avis sur les emplois Ville

Descriptif de l'emploi						Niveau du recrutement		Observations
Direction générale adjointe	Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Population, élections et cultes	Cultes	1 assistant administratif	Assurer une assistance technique et une assistance projet. Préparer et suivre les dossiers et projets. Elaborer les supports nécessaires au suivi des activités. Participer à l'instruction des dossiers.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Population, élections et cultes	Accueil de la population	3 chargés de prestations	Contribuer au rayonnement de la collectivité par l'accueil et l'orientation des usagers, la promotion des actions municipales et la participation à l'animation du quartier. Délivrer des prestations. Contribuer à l'autonomie des personnes dans leurs démarches en ligne.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Population, élections et cultes	Accueil de la population	1 agent du bureau des objets trouvés	Accueillir et renseigner les usagers. Enregistrer et stocker les objets. Assurer l'interface avec les partenaires.	Temps complet	Adjoint administratif	Adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Solidarités, enfance et jeunesse	Action sociale de proximité	3 conseillers sociaux	Accueillir, orienter et renseigner le public et les partenaires. Accompagner les personnes dans leur prise d'autonomie, leur insertion et dans l'accès aux droits. Instruire les demandes d'aide sociale. Participer à la mise en œuvre des projets sociaux.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Solidarités, enfance et jeunesse	Action sociale de proximité	3 coordinateurs insertion	Encadrer une équipe sur un territoire. Garantir la mise en œuvre de la politique insertion – emploi, du service public de l'insertion et de son système d'information. Assurer l'interface avec les partenaires de l'insertion.	Temps complet	Conseiller socio-éducatif	Conseiller socio-éducatif	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Solidarités, enfance et jeunesse	Action sociale de proximité	1 chef de projet "appui aux pilotages de l'intervention sociale de proximité"	Proposer un projet portant sur l'analyse et l'organisation de l'intervention sociale sur le territoire et mettre en œuvre le schéma retenu. Mobiliser et fédérer les acteurs.	Temps complet	Conseiller socio-éducatif ou attaché	Conseiller socio-éducatif à conseiller supérieur socio-éducatif Attaché à attaché principal	Création qui peut être financée dans le cadre de la convention de délégation.
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Solidarités, enfance et jeunesse	Action sociale de proximité	1 responsable insertion et développement social	Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique d'insertion. Coordonner la politique d'insertion et de l'emploi dans le cadre de la convention avec la Collectivité européenne d'Alsace.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	Création financée dans le cadre de la convention de délégation.
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Solidarités, enfance et jeunesse	Santé et autonomie	1 agent administratif polyvalent	Participer à la veille administrative et solidaire relative aux personnes âgées et handicapées isolées. Porter une attention accrue envers ce public en période de crise.	Temps complet	Adjoint administratif	Adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Solidarités, enfance et jeunesse	-	1 chef de projets "hébergements et habitat intercalaire"	Piloter, suivre et/ou accompagner les projets. Assurer l'interface avec les différents acteurs.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Solidarités, enfance et jeunesse	Jeunesse éducation populaire	1 chargé de mission jeunesse	Contribuer au développement et à la mise en œuvre de la politique jeunesse. Piloter et/ou suivre des dossiers et projets.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Solidarités, enfance et jeunesse	Lutte contre les exclusions - CCAS	1 agent d'accueil polyvalent	Participer à l'accueil et au fonctionnement des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence.	Temps complet	Agent social ou adjoint d'animation	Agent social à agent social principal de 1ère classe Adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de 1ère classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	-	Mission Egalité	1 assistant administratif	Assurer la gestion administrative et logistique de la mission. Contribuer à la gestion et à l'animation d'un espace dédié. Participer à l'organisation d'événements.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	-	Mission Vie associative	1 préfigurateur Vie associative	Définir et préfigurer la mission. Impulser et coordonner démarches et projets.	Temps complet	Attaché	Attaché principal à attaché hors classe	

Annexe 1 à la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021 relative à la création d'emplois permanents

Point 25 : Avis sur les emplois Ville

Descriptif de l'emploi						Niveau du recrutement		Observations
Direction générale adjointe	Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction générale adjointe "Transformation démocratique, Europe, territoires et prévention"	Participation citoyenne	-	1 chargé de mission revues de concertation	Coordonner, organiser et gérer les revues de concertation. Contribuer à leur animation. Accompagner les démarches. Elaborer et suivre des marchés. Concevoir et alimenter des outils de pilotage.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	
Direction générale adjointe "Transformation démocratique, Europe, territoires et prévention"	Participation citoyenne	-	1 chargé de mission numérique	Apporter conseil, expertise et appui en matière de communication numérique. Accompagner les porteurs d'initiatives citoyennes et les services sur la plateforme. Concevoir et mettre en place différentes fonctionnalités numériques.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	
Direction générale adjointe "Transformation démocratique, Europe, territoires et prévention"	Territoires	-	1 chef de projet développement social et urbain	Accompagner l'insertion urbaine et sociale d'un secteur. Assurer la coordination entre les habitants, les services de droit commun et les bailleurs. Impulser un projet de développement social et urbain, contribuer à sa coordination et à sa mise en œuvre ainsi qu'à celle du contrat de ville.	Temps complet	Attaché ou conseiller socio éducatif ou ingénieur	Attaché à attaché principal Conseiller socio-éducatif Ingénieur à ingénieur principal	
Direction générale adjointe "Transformation économique et écologique du territoire"	Espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 assistant administratif et logistique	Assurer le suivi des dossiers de subventions et de l'exécution des conventions. Participer à l'élaboration des marchés publics. Gérer les concessions. Etablir les bilans. Participer à la collecte, au traitement et à la diffusion des données géographiques.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création dans le cadre de la réserve naturelle de la Robertsau financée par l'Etat.
Direction générale adjointe "Transformation économique et écologique du territoire"	Espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 conservateur réserve naturelle	Coordonner et piloter les actions menées dans la réserve. Encadrer et animer une équipe.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Création dans le cadre de la réserve naturelle du Rohrschollen financée par l'Etat.
Direction générale adjointe "Transformation économique et écologique du territoire"	Espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 chef de projet ancrage territorial	Assurer les relations entre les réserves naturelles et leur environnement social et économique immédiat.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Création dans le cadre du CTEC financé à 50% par l'AERM.
Direction générale adjointe "Transformation économique et écologique du territoire"	Espaces publics et naturels	Aménagement espace public	2 techniciens maîtrise d'ouvrage	Piloter les projets courants en maîtrise d'ouvrage. Assurer la gestion de l'entretien courant sur un secteur. Assurer les relations avec les riverains.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	Créations dans le cadre de l'aménagement des cours d'école.

Point 25 : Avis sur les emplois Ville

Descriptif de l'emploi						Niveau de recrutement		Conditions particulières exigées des candidats		Observations	
Direction générale adjointe	Direction	Service	Description et durée du projet ou de l'opération identifiée	Intitulé de l'emploi	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Grade et catégorie hiérarchique	Niveau et type de diplôme		Expérience et qualifications requises
Direction générale adjointe "Transformation sociale et sociétale"	Enfance et éducation	Caisse des écoles	La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont engagées dans le dispositif interministériel de « Cités éducatives » qui a vocation à renforcer la coordination territoriale des acteurs éducatifs des territoires QPV. A Strasbourg, les QPV Neuhof-Meinau et Elsau ont été proposés par l'Etat à la labellisation « Cité éducative de Strasbourg » le 05/09/19. La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, à la suite des délibérations des 23 et 27/09/19, ont confirmé leur candidature. L'Etat a annoncé une dotation de 500000 €/an pour la cité éducative Neuhof-Meinau / Elsau sur la période 2020-2022 dans un courrier en date du 24/02/20. Une démarche de labellisation "Cité éducative" sur le territoire de HautePierre est en cours et permettra de bénéficier de dotation spécifique. Le projet est d'une durée de 3 ans.	1 éducateur de jeunes enfants - référent des Cités éducatives	Accompagner les enfants (2 à 6 ans) et les parents des quartiers relevant des Cités éducatives de Strasbourg. Mettre en œuvre une expérimentation, principalement au domicile des familles, auprès des enfants et de leur parents en vue de faciliter l'intégration à l'école dans un objectif de prévention précoce et de préparation à la réussite éducative.	Temps complet	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants - cat. A	Titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.	Expérience confirmée dans le domaine éducatif, social et/ou de l'animation avec idéalement une expérience dans l'accompagnement individuel. Maîtrise en conception et mise en œuvre d'interventions auprès des enfants et de leurs parents, maîtrise des droits et obligations dans le cadre d'une mission de service public. Aisance relationnelle, capacité d'analyse, d'écoute et de prise de recul. Autonomie. Capacité rédactionnelle et esprit de synthèse.	Co-financé à hauteur de 50% par l'Etat.
Direction générale adjointe "Transformation écologique et économique du territoire"	Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	Réhabilitation des voiries du Port Autonome de Strasbourg. Projet d'une durée de 6 ans.	1 technicien travaux	Coordonner et organiser les travaux d'aménagement des travaux de voirie.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe - cat. B	Bac+2 dans les métiers du bâtiment, génie civil, travaux publics, ou équivalent.	Expérience confirmée en coordination de travaux publics ou génie civil.	
Direction générale adjointe "Transformation écologique et économique du territoire"	Espaces publics et naturels	Ingénierie et conception d'espaces publics	Le projet "Strasbourg ça pousse" existe depuis plus de 4 ans. Par ce projet, la ville de Strasbourg souhaite s'investir dans une ville résiliente, plus verte, plus ouverte, plus durable en végétalisant l'espace public. Le projet propose aux strasbourgeois, qu'ils soient professionnels ou particulier de déposer des projets pour jardiner leur ville (jardins familiaux, jardins potagers, potagers urbains collectifs, jardins d'école, lieux de cueillette... Les demandes croissent actuellement avec une complexité de concertation suite à l'impulsion donnée par le nouvel exécutif. Projet d'une durée de 5 ans.	1 technicien paysage «Strasbourg, ça pousse»	Assurer les études, la concertation, la présentation aux riverains, aux élus et directions de territoire des projets "Strasbourg, ça pousse". Assurer le suivi des travaux et les commandes auprès des entreprises de travaux.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe - cat. B	Bac+ 2 en espaces verts, paysage, ou équivalent.	Expérience dans la gestion d'opérations techniques d'espace public au sein de ou en lien avec une collectivité. Débutant accepté (si formation technique adaptée). Bonne organisation et autonomie.	Financement à 100% par l'Etat.
Direction générale adjointe "Transformation écologique et économique du territoire"	Espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	Dans le cadre du financement de la DREAL, à hauteur de 2 emplois sur 3 ans, la ville de Strasbourg assure une mission d'animation environnementale pour les réserves naturelles nationales dont elle assure la gestion, soit Illkirch-Neuhof et Rohrschollen ainsi que pour la Robertsau.	2 animateurs environnement	Assurer l'animation environnementale des réserves naturelles. Informer et sensibiliser les visiteurs. Animer le site internet ainsi que les nouveaux outils de communication.	Temps complet	Animateur	Animateur - cat. B	Diplôme dans le domaine de l'animation (BEATEPJ, BPJEPS), bac+2 en animation nature, ou équivalent.	Expérience en animation environnementale souhaitée. Maîtrise technique d'une ou plusieurs thématiques du champ de l'environnement, maîtrise des techniques de recherche d'information, connaissance des problématiques environnementales, des techniques d'animation et approches pédagogiques, et des publics enfants et/ou jeunes.	Financement à 100% par l'Etat.